



## Rapport du Président à la Séance Plénière

### Séance du 20 octobre 2017

---

Rapport n°	17SP-1832
Commission(s)	Commission des Finances
Objet	<b>Grand EST - Orientations Budgétaires 2018</b>

---

Moins de deux ans après la création de notre collectivité en janvier 2016, et alors même que la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) rend possible jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021 la substitution des actes et délibérations des anciennes Régions par ceux émanant de la collectivité née de la fusion, **les orientations budgétaires proposées dans le présent rapport pour l'exercice 2018 se rapportent toutes à des politiques et à des dispositifs d'intervention désormais estampillés Grand Est.**

L'engagement, la mobilisation et le travail conséquent et minutieux des élus et de l'administration régionale ont permis, en quelques mois seulement, de **poser les fondamentaux de l'action qui est proprement celle de la Région Grand Est pour cette mandature, permettant ainsi concrètement la déclinaison et la mise en œuvre des engagements que nous avons pris** au service de notre région, de ses territoires, de ses forces économiques et sociales et plus globalement de l'ensemble de ses habitants.

Ces politiques et ces dispositifs Grand Est procèdent pour leur quasi-totalité, il convient de le rappeler, **d'une dynamique de concertation et de co-construction** que nous avons voulu approfondie et exemplaire avec l'ensemble des acteurs publics et privés qui sont nos partenaires dans le champ de nos différentes compétences et responsabilités : collectivités territoriales, chambres consulaires, filières, Services de l'Etat, associations, structures professionnelles, etc.

Notre exigence était en effet de **disposer de leviers d'action parfaitement adaptés** aux spécificités territoriales, économiques et sociales du Grand Est, aux défis, enjeux, et besoins qui sont les siens, avec aussi **le souci d'une meilleure efficacité de la dépense publique.**

**Ces orientations budgétaires 2018 revêtent ainsi une résonance particulière.**

**Elles traduisent**, de manière plus précise et aboutie qu'au cours des exercices précédents, **l'ambition qui est la nôtre pour le Grand Est**. Celle d'en faire une région cohérente et solidaire, forte de la diversité, de l'attractivité et de la complémentarité de ses territoires et de ses atouts multiples, une région résolument entreprenante et innovante dans le domaine économique, où l'emploi et la qualification des personnes sont une priorité absolue et constante, une région du « vivre bien » pour tous ses habitants où qu'ils se trouvent sur le territoire, une région enfin au positionnement et à la notoriété affirmés et reconnus au plan européen et international.

**Ces orientations budgétaires confirment aussi le volontarisme de notre collectivité, ses choix assumés, sa prise en pleine responsabilité des nouvelles compétences** qui lui sont dévolues et qui lui permettent d'initier des dynamiques innovantes à l'échelle du Grand Est - notamment dans les domaines du développement économique, de la formation et du transport de personnes -, son aptitude enfin à anticiper, inventer et préparer avec détermination et confiance l'avenir de la région.

**Cinq grands axes, à caractère transversal et parfaitement complémentaires, structurent l'action de notre Région en 2018 :**

- **La compétitivité de l'économie régionale, résolument fondée sur l'entrepreneuriat, l'innovation et l'internationalisation**

Le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation – SRDEII Grand Est – élaboré en très large concertation, propose une stratégie partagée, volontariste et offensive, structurante et fédératrice, au service du développement et de la croissance économique, de la compétitivité des entreprises et de l'emploi.

La Région s'attachera ainsi en 2018 à :

- **consolider et accentuer la dynamique entrepreneuriale**, tant en matière de création que de reprise d'entreprises pour créer et pérenniser l'emploi et maintenir l'activité industrielle, artisanale, économique et sociale dans les différents territoires ;
- **développer l'économie collaborative, sociale et solidaire** pour renforcer un tissu économique de proximité et préserver ainsi un système territorial équilibré ;
- **créer un écosystème favorable en matière de recherche et d'innovation, en améliorant** la relation entre recherche académique et besoins des entreprises ;
- **faire évoluer le tissu économique régional en accélérant la croissance des start-ups et des TPE en PME, et des PME en ETI ;**
- **poursuivre et amplifier la démarche « entreprise 4.0 » initiée en 2017.**

En parallèle, et dans le cadre de démarches concertées notamment avec les différentes filières, la Région aura pour priorité de **consolider la compétitivité de l'ensemble de la chaîne de valeur agricole**, d'accompagner la création, le développement et la modernisation des exploitations agricoles, viticoles et forestières et d'**assurer la promotion à l'international de leurs productions.**

## - La mobilité et l'équilibre des territoires

L'un des grands enjeux pour l'action régionale tient à la **cohésion territoriale du Grand Est**, dans le respect de la singularité, des spécificités, des atouts et des besoins particuliers de ses différents territoires. Ce défi est majeur car la cohésion territoriale conditionne largement la cohésion sociale, c'est-à-dire les conditions et le cadre de vie de nos concitoyens en fonction de l'endroit où ils se trouvent.

Plusieurs politiques publiques sont ainsi mobilisés pour répondre à ce défi, dont **celle des transports, indispensable pour assurer la mise en relation de tous les territoires** et pour permettre à chacun de disposer de moyens facilement accessibles pour se déplacer aisément. La Région amplifiera encore en 2018 ses efforts pour mettre en œuvre sur le territoire, singulièrement là où elle est encore fragile, **une offre renforcée et innovante de transport multimodale performante**, tandis qu'elle poursuivra ce projet majeur qu'est le **déploiement du Très Haut Débit** sur les territoires non desservis par l'initiative privée. Un projet qui permettra au Grand Est **d'échapper à la menace de la fracture numérique**, dont on connaît les effets négatifs sur le plan territorial, économique et social.

Désormais dotée de **dispositifs renouvelés et structurants de soutien au développement de tous les territoires**, la Région Grand Est s'affirmera en 2018 dans son rôle de chef de file de l'aménagement du territoire, rôle qui prend déjà toute son expression avec l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires - SRADDET.

Enfin, la Région **soutiendra fortement, sur l'ensemble du territoire, toutes les dynamiques dans les domaines de la culture et du sport**, avec l'ambition à la fois d'encourager et de promouvoir les initiatives, les forces créatrices, les talents qui s'expriment dans ces deux domaines et qui participent, tout à la fois, de la notoriété nationale et internationale du Grand Est et de la vitalité de ses associations, de ses clubs et de ses forces vives au plan local.

## - La jeunesse , l'emploi et la qualification des personnes, priorités constantes de l'action régionale

Forte de la jeunesse de sa population, qui est un atout en même temps qu'une responsabilité qu'elle fait pleinement sienne, la Région Grand Est s'est dotée **d'une stratégie ambitieuse pour être au côté des jeunes et les accompagner à toutes les grandes étapes de leur parcours vers l'autonomie**. Elle entend en même temps soutenir et valoriser leurs aspirations entrepreneuriales en même temps que leurs capacités d'engagement citoyen.

La Région poursuivra résolument, en parallèle, l'action qui est la sienne comme **chef de file de l'ensemble des formations professionnelles initiales et continue** et approfondira la contractualisation avec les professions et autorités académiques de manière à disposer **d'un cadre d'intervention performant au service de l'emploi, objectif unique de l'ensemble de ses interventions, singulièrement à l'égard de la jeunesse du Grand Est**.

## - Le rayonnement du site Grand Est

Cet axe stratégique recouvre aussi bien les actions menées en termes de **préservation et de valorisation du patrimoine naturel, environnemental, paysager, énergétique**, dont la richesse et la diversité sont un atout majeur pour l'attractivité des territoires, que celles visant, sur la base d'une stratégie concertée et partagée, à **renforcer et promouvoir l'excellence touristique du Grand Est**, ou encore celles assurant **l'entretien et le parfait fonctionnement du patrimoine immobilier régional**.

Participant enfin tout naturellement de l'attractivité du Grand Est son **positionnement transfrontalier privilégié**. Les coopérations et échanges qui en résultent au quotidien avec les régions voisines seront développées dans tous les champs de compétence de notre collectivité, singulièrement dans les domaines de la formation, de l'emploi, de la recherche et des transports. De même sera particulièrement mise en exergue la situation du Grand Est, **région naturellement européenne et largement ouverte à l'international**.

## - Une Région performante et de proximité

Pour être pleinement efficiente et réactive dans la mise en œuvre de son action au quotidien, que ce soit dans son fonctionnement interne comme à l'égard de ses partenaires extérieurs, la Région Grand Est, collectivité volontairement multi-sites, **poursuivra et amplifiera les adaptations et mutations de ses systèmes d'information et son développement numérique**, tandis que **ses Agences territoriales, mises en place au cours de l'année 2017, monteront en puissance pour assurer la présence effective de la collectivité et la déclinaison de ses politiques dans tous les territoires du Grand Est**.

La mise en œuvre de l'action régionale s'inscrit, il convient de le rappeler, dans **un contexte budgétaire qui demeure très contraint, caractérisé par la baisse des recettes des collectivités régionales**.

Les orientations budgétaires pour 2018 intègrent dûment cette préoccupation, en cherchant à maintenir **un niveau d'épargne brute élevé** permettant de conserver **un haut niveau d'investissement envisagé pour 2018, de l'ordre de 850 M€**, en progression par rapport au budget primitif 2017, et ce dans le cadre d'un **budget total de quelque 2,85 milliards d'euros**.

# SOMMAIRE

## I- Grandes priorités régionales 2018

### A - La compétitivité de l'économie régionale, fondée sur l'entrepreneuriat, l'innovation et l'internationalisation

- 1- Une stratégie renforcée et volontariste de développement économique et d'innovation
- 2- Des politiques concertées pour donner de nouvelles perspectives à l'agriculture, à la viticulture et à la filière forêt-bois, fleurons de l'économie régionale

### B- Mobilité, développement équilibré et attractivité de tous les territoires du Grand Est

- 1- Une offre performante, renforcée et innovante de transports et de mobilité
- 2- Une politique d'aménagement et d'animation favorisant la complémentarité des territoires du Grand Est, dans le respect de leurs spécificités
- 3- Une dynamique et une vitalité culturelles affirmées sur l'ensemble du territoire régional
- 4- Le sport dans le Grand Est : une double dynamique d'excellence et de proximité

### C- La jeunesse, l'emploi et la qualification des personnes, priorités constantes de l'action régionale

- 1- Une offre d'orientation et de formation pour des parcours sécurisés vers l'emploi
- 2- Une stratégie ambitieuse au service de la jeunesse du Grand Est
- 3- Des investissements significatifs pour entretenir le patrimoine immobilier régional et pour offrir aux élèves un cadre et des outils de formation accessibles et innovants.

### D- Le rayonnement du Grand Est

- 1- Des responsabilités pleinement assumées pour assurer l'exemplarité du Grand Est sur le plan environnemental
- 2- Une stratégie régionale partagée pour renforcer et promouvoir les atouts et potentiels touristiques du Grand Est
- 3- Affirmer la vocation naturellement européenne et internationale du Grand Est

### E- Une Région performante et de proximité

## **II. Les perspectives en matière de recettes et d'équilibres financiers**

- A. De nouveaux efforts financiers demandés aux collectivités locales à partir de 2018, qui ne se traduiraient toutefois pas par une baisse des dotations**
  
- B. Une fiscalité régionale qui évolue, mais sur laquelle la Région ne dispose toujours d'aucun pouvoir de taux**
  
- C. Une situation financière solide face à une contrainte forte**

# I- Grandes priorités régionales 2018

## A- La compétitivité de l'économie régionale, fondée sur l'entrepreneuriat, l'innovation et l'internationalisation

### 1- Une stratégie renforcée et volontariste de développement économique et d'innovation

#### 1.1 Le contexte

L'année 2017 a été celle de l'approbation du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation et, en conséquence, celle du lancement d'une nouvelle offensive économique pour le Grand Est.

Mais l'élaboration de ce schéma dans la Région Grand Est va bien au-delà de la seule obligation légale de doter chaque Région d'un tel outil. Elle est l'incarnation de la volonté régionale de mobiliser tous ses moyens afin de faire de nos entreprises et de nos territoires des leaders dans la compétition économique internationale.

La Région Grand Est, ce sont des terres industrielles historiques, idéalement situées au cœur d'un vaste ensemble européen, à qui il faut redonner confiance et qu'il est nécessaire d'enfin e redynamiser.

Pour ce faire, la définition et la mise en œuvre de nouvelles politiques économiques régionales ne pouvait plus être un exercice théorique. Le SRDEII s'est donc construit sur une démarche innovante et inédite, BeEst, qui a permis de recueillir les attentes et les propositions de milliers d'opérateurs économiques du Grand Est en prenant en compte toutes les spécificités de chacun des territoires.

Elaboré de manière transversale en prenant en compte que le développement économique est indissociable de l'agriculture, du tourisme, des transports, de la culture, du sport ou encore de l'aménagement du territoire durable, le SRDEII du Grand Est renforce résolument sa capacité à mobiliser toutes les énergies au service du rayonnement, de l'attractivité et de l'emploi.

Le SRDEII est clairement un ensemble d'outils ambitieux et adaptés au service des entreprises mais c'est aussi un signe politique fort envoyé aussi bien vers les territoires régionaux et ses opérateurs économiques que vers l'extérieur. Il donne du sens à la Région Grand Est en la qualifiant dans son volontarisme, son esprit d'innovation mais aussi son pragmatisme face à la diversité des défis économiques à relever.

Dans un contexte frontalier unique et challengeant, la Région a donc su faire émerger une stratégie économique **novatrice, renforcée et partagée** qui s'appuiera sur les atouts du Grand Est et entend profiter des opportunités qu'offrent son positionnement géographique, le déploiement du Très Haut Débit mais également les transitions numériques et écologiques de l'économie.

Celle-ci s'exprime au travers 6 ambitions de nature à servir la croissance, l'innovation et par là même l'emploi :

- Accélérer l'innovation et les transitions économiques pour une mutation vers l'entreprise 4.0, qu'elle soit industrielle, artisanale ou agricole.
- Créer un choc de financement de l'économie et donner les moyens de la croissance par le biais de solutions de financement inédites, d'accord volontariste avec bpifrance, d'un dialogue renouvelé avec le monde bancaire.
- Impulser un souffle d'entrepreneuriat et d'innovation en facilitant la création/reprise, en devenant également une région d'accueil des start-ups mais également en accélérant les PME qui seront les champions de demain.
- Démultiplier l'action à l'international que ce soit en termes d'export ou d'implantations étrangères.
- Organiser la puissance publique en réseau au plus près des territoires pour une action plus efficace et plus coordonnée des acteurs.
- Inventer une gouvernance économique partagée et innovante.

Pour nourrir ces ambitions, la Région s'est d'ores et déjà dotée d'outils opérationnels en 2017 :

- Le **plan industrie du futur** articulé autour du déploiement de diagnostics (150 PME en octobre 2017), de la constitution de trois communautés de leaders, d'un salon d'envergure nationale dans le Grand Est (Mulhouse, juin 2017) et d'une seconde année de présence au salon de Hanovre, référence en la matière avec ses 225 000 visiteurs.
- Plusieurs **appels à manifestation d'intérêt destinés à accélérer l'innovation** et les transitions économiques : en matière de modernisation des PME (10M€), d'industrie du futur (8M€) ou encore d'artisanat de demain (5M€).
- L'un des accords **les plus volontaristes de France avec bpifrance** articulé autour de garanties possibles pour 330M€ de prêts, de 25M€ de prêts à taux bonifiés pour les PME et TPE ou encore de plus de 40M€ dédiés aux projets innovants des entreprises ;
- Un dispositif unique de bourses dédié aux start-ups en lien avec des incubateurs labellisés.
- Les **1ers Etats généraux de la bioéconomie** dans le Grand Est.
- Trois appels à manifestation d'intérêt pour accompagner **la création/reprise mais également l'accélération des TPE** : « BeEst entreprendre parcours » pour accompagner 2000 créateurs, « BeEst entreprendre financement » pour contribuer au financement de 3100 projets de création/reprise, « BeEst entreprendre booster » pour accélérer les TPE.
- Trois **appels à manifestation d'intérêt dédiés spécifiquement à l'économie sociale et solidaire**, pour accompagner les têtes de réseaux régionales associatives, encourager les associations dans leur rôle de participation à la vie économique et l'expertise citoyenne, pour faire émerger sur le territoire des activités en réponse à des besoins non satisfaits.
- Trois **premiers plans d'action** dédiés à l'export des secteurs de l'industrie du futur, de la santé et de l'agroalimentaire.



- Les **Pactes offensive Croissance Emploi** proposés aux intercommunalités pour plus de synergies dans les actions économiques des collectivités.
- Le **Pacte Grandes Ecoles** qui doit permettre aux écoles de s'inscrire dans les enjeux du SRDEII en confortant l'attractivité territoriale mais également accélérer l'innovation dans les entreprises et contribuer, par les compétences qu'elles fournissent, au développement de nos entreprises. Une 1<sup>ère</sup> étape de ce Pacte a été initié en 2017 auprès des grandes écoles des territoires lorrains et champardennais (29 établissements éligibles) qui ont été appelées à déposer des projets individuels ou communs d'ici le 30 janvier 2018. La seconde étape sera menée en 2019 avec toutes les écoles du territoire pour un pacte à engager en 2020.

2018 s'inscrira dans la poursuite du déploiement du SRDEII dans un contexte national qui pourrait être marqué par une réelle reprise de croissance, comme l'indique l'INSEE en juin 2017, si tant est que nos entreprises soient en mesure d'aller sur les marchés extérieurs et n'éprouvent plus les difficultés qui sont les leurs à trouver le personnel recherché : faciliter l'exportation et travailler à l'adéquation de l'offre et la demande sur le marché des compétences, deux champs d'intervention de la Région qui aura à cœur, comme annoncé dans le SRDEII, de travailler en ce sens pour profiter des opportunités qu'offrirait une reprise de la croissance.

2018 s'inscrira également dans la poursuite de la recherche d'une part de synergies qu'induit la création même du Grand Est et, d'autre part, de contractualisations pour plus de cohérence et plus d'efficacité dans le respect des différences des territoires.

## **1.2 Les priorités de 2018**

Désormais adopté, le SRDEII doit se décliner et les partenaires qui ont contribué à son élaboration doivent se l'approprier pour en faire, chacun dans leur domaine, un atout de développement, soit de leur territoire, soit de leur activité.

Cette déclinaison qui se traduira par **un budget dédié d'environ 151 M€** s'appuie sur deux piliers. D'une part, le lien très fort que les Régions doivent nouer avec les intercommunalités et les métropoles. La loi NOTRe a consacré ce binôme comme unique opérateur public dans le domaine économique et il est indispensable de coordonner et de mettre en synergie leurs compétences respectives pour jouer un fort effet levier, seul capable de redonner de redynamiser le développement économique. Le déploiement des **Pactes Offensive Croissance Emploi** sur l'ensemble du territoire, d'ici la fin de l'année 2018, sera le moyen d'action privilégié. Là encore, il s'agit de co-construire des outils d'action publique efficaces, adaptés aux situations de chaque territoire tout en les intégrant dans une ambition commune et une forte dynamique régionale. L'architecture du réseau des agences de développement économique réparties sur tous les territoires doit elle aussi participer à la cohérence de la démarche régionale en matière d'économie et fera l'objet d'un travail en 2018.

D'autre part, l'internationalisation et l'attractivité sont au cœur de la politique économique régionale et doivent notamment permettre à notre industrie mais aussi à notre recherche de jouer un rôle accru tant au niveau national que dans les marchés internationaux. La volonté de la Collectivité et de tous ses partenaires est de résolument faire la preuve que la Région Grand Est dispose du savoir-faire et des compétences technologiques de niveau européen et mondial et il importe de le faire savoir. La situation privilégiée au cœur de l'Europe, la diversité des entreprises impliquées dans l'industrie, l'artisanat ou l'agriculture du futur, de la PME au centre de formation en passant par la filiale du groupe mondial, sont des atouts qu'il faut exploiter davantage. Le Grand Est doit être en mesure d'être une région pilote en termes d'exportations et la Région s'inscrira avec volontarisme dans la démarche initiée par le Ministère des Affaires Etrangères et de l'Europe qui entend s'appuyer sur les Régions pour créer une vraie culture française de l'Exportation. Dans le

cadre de la création « d'équipes France » autour de sept filières sectorielles pour permettre aux entreprises de partir en groupe à la conquête de marchés internationaux, la Région Grand Est entend jouer un rôle leader. Dans le même esprit, elle saisira au cours de l'année 2018 toutes les opportunités liées au Brexit pour forte du caractère européen de son territoire.

En matière de développement économique, la poursuite du SRDEII se traduira par :

- Le lancement du **fond d'intervention rapide** visant, dans le cadre d'un **partenariat étroit avec le monde bancaire**, à renforcer les fonds propres ou quasi fonds propres pour faciliter l'octroi d'un prêt bancaire.
- L'émergence d'une **structure porteuse de la stratégie d'attractivité des Investissements Directs Etrangers** et interlocutrice clé de Business France pour le Grand Est.
- L'entrée en vigueur d'un dispositif régional destiné à accompagner le **déploiement du low tech dans les TPE et les PME**.
- La mise en œuvre d'un partenariat spécifique avec la chambre de métiers régionale en particulier pour faciliter la transmission de ses entreprises (à hauteur de 1500 entreprises sur 3 ans).

En matière d'innovation, au-delà du SRDEII il s'agira :

- de **réussir le volet territorialisé du PIA 3**.
- de poursuivre le travail de **structuration de l'écosystème** d'accompagnement des projets d'innovation en particulier à travers la création d'une unique agence régionale d'innovation en lien avec la CCI de Région.
- d'accompagner, au-delà des projets de ressourcement communs des CRT construits en 2017, le **déploiement de leur force commerciale** au service du transfert de technologies dans nos entreprises.
- de développer fortement la visibilité du Grand Est à l'échelle nationale mais également sur les territoires frontaliers, comme terre d'accueil des start-ups.
- d'accorder une réflexion particulière à **l'industrialisation de l'innovation** afin de faire en sorte que les innovations du territoire ne soient plus vendues et industrialisées hors du territoire mais puissent l'être dans le Grand est
- **d'initier et de coordonner une démarche de bêta testeurs** visant à faciliter les produits et les services à aller rapidement sur le marché : devenir une région Grand t'esteurs.
- Enfin de lancer le 1<sup>er</sup> Appel à Manifestation d'Intérêt en faveur des manifestations liées à l'innovation.

En matière de recherche, il s'agira :

- de **poursuivre les trois CPER** sachant qu'en Lorraine et en Champagne Ardenne, la re-fonte de la définition des projets soutenus réalisée en 2017 s'est traduite par l'engagement e la totalité des crédits annoncés par la Région.
- de réussir la mise en œuvre des nouveaux dispositifs en matière de recherche définis en 2017 : le dispositif des contrats doctoraux, le **dispositif en faveur des post-doctorants**, le **fond régional pour la recherche**.

En matière d'enseignement supérieur il s'agira de **poursuivre le travail initié en 2017** visant l'engagement par les Grandes Ecoles d'actions contribuant tant à leur développement qu'aux ambitions du SRDEII. La force de l'enseignement supérieur devant être un moteur du développement économique du Grand Est, c'est dans cet esprit qu'a été élaboré **le Pacte Grande Ecoles** en 2017, en lien étroit avec l'ensemble des établissements concernés, afin d'aboutir dès début 2018 à une contractualisation à hauteur de 6M€ en faveur de ce secteur.

Par ailleurs l'année 2018 verra la poursuite **d'un projet transversal qui est celui de l'entreprise 4.0** avec :

- L'élargissement des diagnostics initiés en 2016 dans les PME aux grandes entreprises mais surtout à certains types d'entreprises agricoles.
- L'intensification de la visibilité internationale sur la foire d'Hanovre avec un doublement de l'espace Grand Est.
- La définition des contours d'une agence de développement transfrontalière avec l'Allemagne en matière d'industrie 4.0

## **2-Des politiques concertées pour donner de nouvelles perspectives à l'agriculture, à la viticulture et à la filière forêt-bois, fleurons de l'économie régionale**

Les secteurs de l'agriculture, de la viticulture et de la forêt constituent une composante essentielle de l'économie du Grand Est et une part importante du territoire, ce qui place ces activités au cœur des enjeux de société.

La Région, consciente de l'importance et des perspectives de développement de ces secteurs, en a fait une priorité de son action, **qui se traduira pour 2018 par un montant de dépenses d'environ 21 M€**. Une commission *ad hoc*, en charge de l'analyse et du suivi de ces dossiers, a été créée, tandis qu'une équipe dédiée et spécialisée a été constituée au sein de l'administration régionale. Le cadre de la politique régionale a été fixé au cours de l'année 2016 autour de 4 priorités transversales :

- la compétitivité et la modernisation de l'ensemble de la chaîne de valeur de la production à la transformation ;
- les débouchés et les marchés ;
- le développement et le progrès par l'innovation ;
- le renouvellement des générations et l'installation des jeunes.

L'année 2017 a vu le déploiement de nombreux dispositifs Grand Est dans le champ de l'installation et de la modernisation des exploitations, de la promotion des productions, de l'expérimentation, de la sylviculture et de l'accompagnement des équipements dans les scieries.

Une gouvernance dédiée à ces politiques publiques menées par la Région a été installée conjointement avec l'Etat, dans un format qui associe les acteurs économiques de l'ensemble des secteurs, l'objectif étant d'installer un climat de concertation et de coordination avec les représentants professionnels.

La volonté de la Région est de décliner ses orientations dans le cadre de **contrats avec les filières régionales**. Des commissions par filière, créées à l'échelle Grand Est, ont mené, avec les professionnels, des travaux en 2017 pour construire des politiques dédiées. Toutes les filières auront pratiquement achevé ce travail, **l'année 2018 pouvant ainsi être entièrement dédiée à la déclinaison des plans d'actions pour l'élevage, la forêt et le bois, la viticulture, les fruits et légumes, l'horticulture**. Les filières des grandes cultures devraient finaliser leurs réflexions début 2018.

**Les circuits et les marchés** ont fait l'objet de toutes les attentions de la Région en 2017, avec la co-organisation avec la Chambre régionale d'Agriculture, des 1ères Assises des filières alimentaires. Plus de 800 participants ont été invités à faire des propositions pour répondre aux attentes de la Région, à savoir augmenter la part de marché des produits agricoles et alimentaires régionaux sur le Grand Est. Des déclinaisons concrètes figurent déjà dans les contrats avec les filières, notamment pour développer les productions. **Un plan d'action de la Région sera proposé lors du Budget primitif 2018**. Une attention particulière sera portée aux projets de création ou de développement d'unités agro-alimentaires, vecteurs de développement endogène du territoire.

**La priorité à l'innovation s'est déclinée par des programmes sur toute la région** en termes d'expérimentation de techniques novatrices de production au sein des différentes filières. Pour aller plus loin, dans le cadre du SRDEII, l'année 2018 verra le **déploiement concret de l'ambition « Ferme du futur »** par des diagnostics proposés à une communauté leader d'exploitations souhaitant s'engager vers une agriculture et une viticulture connectées et performantes.

**L'agriculture et la forêt sont des sources de biomasse renouvelables** qui permettent au Grand Est de s'inscrire parmi les leaders européens de la bioéconomie. Une réflexion s'engage avec les partenaires dans ce cadre, notamment au travers de filières type méthanisation, agro-matériaux, pouvant assurer la transition énergétique.

Enfin, la feuille de route établie par les acteurs des vignobles du Grand Est va se déployer pour **permettre au monde viti-vinicole régional de répondre aux enjeux de compétitivité et de développement durable dans un contexte de changement climatique**.

**L'agriculture biologique** poursuit sa croissance dans notre région, avec une réelle dynamique des nouvelles surfaces en conversion. Les enveloppes de l'Etat étant insuffisantes, **la Région s'engagera pour compléter le FEADER et ainsi ne pas stopper les agriculteurs ayant fait ce choix**.

Sur le plan conjoncturel, l'agriculture reste confrontée à une situation difficile dans de nombreux territoires après une récolte 2016 catastrophique, des résultats hétérogènes en 2017 et des prix qui restent faibles, entraînant la fragilisation de nombreuses exploitations. **Le plan d'urgence déployé dès octobre 2016 par la Région se poursuivra**, notamment dans sa dimension structurante par l'intermédiaire des audits stratégiques.

Reconnue comme **l'une des filières d'avenir majeures du Grand Est, la filière forêt-bois est un modèle d'économie durable créant de la valeur**, depuis son amont forestier jusqu'à l'aval industriel. Le contrat de filière, le 1<sup>er</sup> opérationnel et signé en France par la Région et l'Etat, vise à renforcer la compétitivité de la filière, pour conforter son potentiel de création de valeur ajoutée et d'emplois, tout en garantissant la gestion durable des forêts. Il engage la Région et l'interprofession régionale de la forêt et du bois sur cinq axes :

- la structuration de cette filière au travers d'une interprofession forte,
- la gestion durable de la ressource, l'optimisation de sa mobilisation et la sécurisation des approvisionnements des entreprises,
- le renforcement de la compétitivité des acteurs de la filière,
- le développement des marchés du bois, la valeur ajoutée des débouchés.

La Région a pris l'initiative d'ouvrir différents chantiers à moyen et long terme pour préparer l'avenir, à l'instar des projets suivants :

- afin de permettre au Grand Est d'être actif et de peser dans la future politique agricole commune, la Région organise un rapprochement avec les régions transfrontalières pour favoriser la mutualisation et la mise en œuvre concertée des prochains outils de la PAC ;
- pour anticiper les conséquences du changement climatique, un travail prospectif « CLIMA-GRI » a été engagé, qui doit permettre de mettre en œuvre des plans d'actions permettant à l'agriculture, à la viticulture et à la forêt de se préparer aux conditions à venir ;
- pour offrir de nouvelles solutions de financement aux agriculteurs, le Grand Est sera territoire pilote avec la Nouvelle Aquitaine pour déployer le fonds FINAGRI qui apportera des prêts et des garanties aux investissements en agriculture.

**Pour l'ensemble des actions participant de la compétitivité de l'économie régionale, le montant des orientations budgétaires 2018 est d'environ 172 M€.**

## **2- Mobilité, développement équilibré et attractivité de tous les territoires du Grand Est**

### **1- Une offre performante, renforcée et innovante de transports et de mobilité**

En 2018, avec **plus de 711 M€ de dépenses de fonctionnement et plus de 153 M€** en investissement, **les transports et la mobilité confirmeront leur importance de premier ordre dans le budget régional.**

Sur un périmètre de compétence désormais stabilisé, l'exercice vise à **amplifier l'action de la Région, en préparant l'intégration des transports interurbains et scolaires** par le lancement de premières actions de convergence entre les dix réseaux anciennement départementaux. Dans l'attente des grandes lignes stratégiques en cours de définition, les marchés routiers arrivant à échéance seront reconduits à l'identique pour des durées courtes par les agences territoriales, qui ont pleinement acquis leur légitimité sur le territoire en intégrant les équipes transférées des Départements. En témoigne notamment le traitement en un temps record de plus de 660 demandes de changement de rythme scolaire pour la rentrée 2017, ce qui a permis de répondre favorablement à plus de 98 % des communes demandeuses.

**En matière ferroviaire, la Région entend poursuivre la dynamique issue des sauts de performance réalisés en 2017**, tant en matière d'offre (200 trains de plus chaque jour à coût constant) que de tarification (nouvelle gamme tarifaire plus simple, lisible et avantageuse). Elle deviendra ainsi **l'autorité organisatrice de la ligne 4 Paris – Troyes – Belfort – Mulhouse**, qui

sera incluse dans la convention TER Région / SNCF Mobilités, avec une offre de transport étoffée et modernisée. La négociation menée avec l'Etat pour la reprise de cette liaison permet l'arrivée de 19 trains modernes et confortables de type Coradia Liner, fabriqués par Alstom et tous livrés courant 2017. Ils permettront un gain significatif de qualité de service, non seulement sur la ligne 4, mais aussi sur la ligne Vallée de la Marne, qui souffre d'un matériel vieillissant. La nouvelle desserte proposée sur la ligne 4 offrira 18 % d'offre supplémentaire dès 2018 par rapport à la desserte actuelle, avec notamment des prolongements directs depuis Paris jusqu'à Mulhouse et Dijon, alors même que l'Etat versera à la Région un peu moins de la moitié du déficit de fonctionnement actuel de la ligne.

La modernisation du transport ferroviaire régional passe également par **un effort significativement accru en faveur du matériel roulant** (près de 80 M€). D'une part, la Région prévoit une nouvelle commande de rames Régiolis, en complément des 34 engins précédemment commandés et aujourd'hui tous en service ; le volume et le montant de cette commande restent à préciser d'ici le vote du Budget Primitif. D'autre part, la Région finance les opérations de maintenance et de mise à niveau des TER, en particulier le programme industriel de rénovation du TER 200 (5ème année), les opérations périodiques de maintenance (changements d'organes majeurs) et l'adaptation des matériels pour répondre aux nouveaux standards d'exploitation (remotorisation Etape IIIA des AGC, équipement en ERTMS des rames TER 2N NG pour le Luxembourg).

La Région continue par ailleurs de s'engager en faveur de **l'aménagement et l'accessibilité des gares et points d'arrêt, routiers comme ferroviaires** (plus de 13 M€), qui constituent un vecteur essentiel d'attractivité des transports régionaux et de solidarité territoriale. A cet égard, le nouveau dispositif en faveur des gares et de l'intermodalité (DIRIGE) va se traduire par une montée en puissance des projets sur le territoire, en lien avec les collectivités locales et les partenaires frontaliers (notamment le Luxembourg), dont l'implication est essentielle pour répondre aux enjeux de mobilité.

L'objectif d'un accès facilité au réseau de transport régional repose non seulement sur une coordination maximale des offres de transport collectif, mais aussi sur **un bouquet de services en matière d'intermodalité** : tarifications combinées, billettiques innovantes (applications mobiles notamment), information multimodale de qualité. En 2017, le calculateur d'itinéraires Vialsace a été le premier en France à mettre à la disposition des usagers un véritable « GPS multimodal », avec une information en temps réel sur tous les modes de transport. En parallèle, les trois outils issus des anciens périmètres régionaux (Vialsace, Simplicim et Vitici) ont fait l'objet d'une première phase de convergence, avec la mise en place d'un outil de recherche d'itinéraires à l'échelle Grand Est et le déploiement pour chacun du covoiturage comme solution de mobilité proposée aux usagers. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été engagée, en lien avec les autorités organisatrices partenaires, afin de définir les contours et fonctionnalités d'un calculateur d'itinéraires à l'échelle Grand Est qui devrait être opérationnel à la fin des marchés actuels, soit en avril 2019.

Au-delà des supports techniques, la Région poursuit son **soutien à la mise en œuvre et à l'animation de solutions de mobilité localement innovantes**, par l'intermédiaire du dispositif des « Ambassadeurs de la Mobilité » cofinancé avec l'Ademe Grand Est. Par ailleurs, le volet mobilité du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), après validation du diagnostic, des enjeux et des objectifs, rentrera dans une phase de partage et de consolidation, au travers de réunions territoriales avant la rédaction des règles et des recommandations.

La concrétisation du SRADDET, mais aussi la refondation de la politique des transports annoncée par la Ministre et le Président de la République, avec l'organisation d'assises de la mobilité à l'automne 2017 et le vote d'une loi de programmation au premier semestre 2018, constituent autant d'occasions de **chercher à sortir de l'impasse actuelle, au plan national, en matière de ressources allouées à l'entretien et au développement des infrastructures**. En ce sens, la Région poursuit ses démarches visant à la mise en place d'une expérimentation concernant la

perception d'une redevance régionale poids lourds, pouvant s'accompagner le cas échéant d'un transfert du réseau routier national non concédé. Dans l'attente de ces évolutions indispensables à la remise à niveau et à de nouvelles perspectives de développement de nos infrastructures, l'année 2018 se traduit essentiellement par la poursuite des engagements majeurs au titre des Contrats de Plan Etat Région (CPER).

En termes d'infrastructure routière, la Région continue ainsi d'accompagner des opérations contractualisées avec l'Etat et les collectivités au sein des CPER (plus de 10 M€), notamment la poursuite de la mise à 2 x 2 voies de la RN4 en Moselle et en Meurthe et Moselle, l'engagement des travaux de la RN 135 en Meuse, la rocade Sud de Strasbourg, l'A36 à Mulhouse, la finalisation de l'A304 dans les Ardennes, et les études de projet du contournement de Châtenois.

La contractualisation opérée en 2017 de plusieurs projets majeurs du volet ferroviaire du CPER, augmente fortement les crédits mobilisés en 2018 (plus de 36 M€). Ces opérations concernent principalement la 4<sup>ème</sup> voie Strasbourg – Vendenheim, la première phase de l'électrification de la ligne Paris-Troyes et la rénovation de la ligne Charleville-Givet. **En 2018, la Région maintient son engagement sans précédent en faveur du réseau ferroviaire capillaire**, tant pour sa composante fret que voyageur, conformément au protocole d'accord signé avec l'Etat et SNCF Réseau, avec des travaux engagés notamment sur la ligne Molsheim – Saint Dié.

Enfin, c'est au travers du volet fluvial des CPER que **les aménagements des ports fluviaux du Grand Est se poursuivent**, en cohérence avec les nouvelles structures de gouvernance progressivement mises en place sur les bassins rhénan et mosellan, ainsi que les études pour la mise à grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et Beaulieu.

**En matière transfrontalière et internationale**, les conclusions de l'étude stratégique sur la définition de l'offre et des moyens de production affectés au transport ferroviaire transfrontalier, à moyen et long terme, doivent permettre de stabiliser les besoins partagés en infrastructures et de matériel roulant, afin d'**engager avec les partenaires voisins des démarches communes d'acquisition de matériel**. La Région a anticipé ces logiques, d'une part en s'engageant dans un échange de parc avec deux autres Régions françaises permettant de renforcer de 12 unités la flotte TER 2N NG affectée aux dessertes vers le Luxembourg à partir de 2019, d'autre part en finançant les études de faisabilité d'une version France – Allemagne des trains Régiolis.

La Région porte enfin **une attention toute particulière aux plateformes aéroportuaires**, avec le souci de conforter leur modèle économique par des logiques de diversification des activités et de mutualisation des structures.

## **2- Une politique renouvelée d'aménagement et d'animation pour renforcer la complémentarité des territoires du Grand Est, dans le respect de leurs spécificités**

Avec un territoire caractérisé par de fortes disparités, notamment en termes de densité de population, avec toutes les conséquences qui en découlent en termes d'accès aux services, la stratégie régionale d'aménagement du territoire adoptée par le Conseil régional en avril 2017 vise à répondre aux besoins de cette diversité de situations dans une logique de coopération et de complémentarité entre territoires. **Environ 97 M€ seront dédiés en 2018 à cette politique**, qui se traduit concrètement par une large palette de dispositifs d'intervention, construits autour des **six principes suivants** :

- **assurer un aménagement équilibré et durable du territoire** au moyen d'une politique en faveur de la cohésion territoriale et adaptée aux spécificités et besoins de chaque territoire (identité, taille, géographie, attractivité, fragilité...) avec un véritable effet levier,

- **assurer l'articulation des différentes unités** : territoires ruraux, périurbains, agglomérations, villes moyennes, bourgs centres,
- participer au **renforcement de l'attractivité et de la compétitivité des territoires confrontés à des difficultés spécifiques**,
- **favoriser les projets de territoire** à une échelle pertinente,
- **contribuer à la mutualisation des équipements et des moyens en ingénierie** en visant la rationalisation des dépenses publiques,
- **articuler les interventions avec les politiques sectorielles régionales** (sport, tourisme, culture, environnement, énergie...), avec celles de l'Etat, des Départements et avec les fonds européens.

Ces dispositifs croisent les différentes échelles de territoires (territoires ruraux dans leur globalité, pôles d'équilibre territoriaux, bourgs ruraux et espaces urbains en dévitalisation, quartiers prioritaires de la ville, etc) et leurs besoins (ingénierie, équipements de service à la population de proximité, équipement supérieurs de centralité, rénovation de l'habitat, accompagnement des commerces en milieu rural, traitement et requalification des friches, etc), l'objectif étant de **constituer un maillage de fonctions et de services**, condition nécessaire pour assurer la cohésion territoriale et parvenir à un aménagement équilibré du territoire.



En matière de santé, la **réduction des inégalités d'accès aux services de santé** constitue le fil rouge de la politique régionale, qui met l'accent sur les équipements de santé, dont les maisons pluri professionnelles de santé, tout en incitant au développement de la télémédecine dont le rythme s'accélénera avec le projet régional Très Haut Débit (THD).

**Le Pacte pour la ruralité 2017-2020**, stratégie intégrée et coordonnée pour la valorisation des territoires ruraux, amplifiera cette dynamique par la bonification de politiques sectorielles et par des mesures spécifiques, dont le fonds d'initiatives rurales mis en place pour soutenir l'expérimentation de démarches particulièrement innovantes.

Tout en étant très investie en 2018 dans la mise en œuvre opérationnelle de sa stratégie régionale de soutien aux territoires, la Région poursuivra les **travaux d'élaboration du SRADDET**, document de planification et d'aménagement prescriptif, la priorité étant donnée à la concertation territoriale avec les acteurs pour partager le diagnostic et co-construire les objectifs stratégiques et les règles générales du schéma.

Pour ce faire, la Région se donne les moyens de **disposer d'une expertise et d'outils de connaissances solides**, à même de nourrir les travaux, grâce à la poursuite du partenariat noué avec les 7 agences d'urbanisme, et à l'investissement régional dans la création du réseau régional « Géo Grand Est » sur l'information géographique et l'occupation du sol.

### **L'accès au Très Haut Débit pour tous**

Après avoir engagé les travaux de déploiement de la fibre optique avec **la concession régionale Rosace** sur les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la Région Grand Est a conclu un second contrat de concession le 25 juillet 2017, pour **déployer la fibre optique en direction de tous les locaux à usage d'habitation ou professionnels** sur les sept départements qui n'étaient pas encore engagés dans une telle démarche, à l'exclusion des communes où le déploiement est assumé financièrement par les opérateurs privés.

Ainsi, aux 800 communes et 500 000 prises optiques d'Alsace, s'ajouteront près de 3 600 communes et 900 000 prises dans les Ardennes, l'Aube, la Marne, la Haute-Marne, la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et les Vosges.

Les deux concessions représenteront, au terme de la phase de déploiement, **un investissement total de 1,8 milliards d'euros sur le territoire Grand Est**. Il **mobilisera de très nombreuses entreprises implantées localement** dans le domaine des travaux publics, des tirages de fibre ou des raccordements. **Un véritable écosystème de la fibre optique verra ainsi le jour** dans le Grand Est, auquel il convient d'ajouter les différentes structures de formations du Grand Est – initiales et continues – dédiées aux métiers en lien avec le déploiement de la fibre.

En parallèle, la Région soutient financièrement **le Syndicat mixte Moselle Fibre**, qui déploiera sur fonds propres la fibre optique à l'échelle de 14 établissements publics de coopération intercommunale de Moselle, pour un volume de 140 000 prises optiques.

L'arrivée du THD, dans les zones urbaines par les investissements des opérateurs, et dans les territoires moins denses, plus ruraux, grâce à la mobilisation forte des collectivités locales, contribuera à la **transition numérique de l'économie régionale**, dans un esprit d'équité territoriale, facteur de compétitivité et d'attractivité du Grand Est pour les acteurs économiques et les habitants, où qu'ils se trouvent. Cette infrastructure est indispensable au déploiement de nouveaux usages numériques, dans le cadre de démarches publiques ou d'initiatives privées.

### **3- Une dynamique et une vitalité culturelles affirmées sur l'ensemble du territoire régional**

Alors que l'année 2017 a été essentiellement consacrée à l'écriture et au déploiement de la nouvelle politique culturelle régionale, il s'agira en 2018 de doter cette politique des outils complémentaires lui permettant d'atteindre sa pleine efficacité au service des dynamiques culturelles désormais proportionnées aux dimensions de notre région. **Le budget culturel de la Région sera ainsi d'environ 53 M€.**

L'objectif principal est de faire émerger une vision et des capacités stratégique et opérationnelle pour un certain nombre de filières identifiées comme prioritaires à l'échelle de notre territoire.

L'animation de ces réseaux, la reconfiguration organisationnelle d'un certain nombre d'acteurs précédemment missionnés sur les anciens territoires, la création de l'Agence culturelle Grand Est, le travail en ateliers transversaux aux secteurs artistiques dans le cadre du Conseil consultatif de la culture et les échanges au sein de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) constituent les quatre outils qui seront déclinés en 2018.

En 2017 des consultations ont été lancées, selon des modalités diverses, pour permettre de **structurer à l'échelle du Grand Est les filières** du cinéma et de l'audiovisuelle, des musiques actuelles, des opéras, des musées, du livre, des arts visuels, des lieux de diffusion labélisés des arts de la scène. En 2018, ce travail aboutira à des décisions concrètes d'organisation.

Après une période de concertation avec les acteurs et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), **2018 verra se mettre en place l'agence culturelle Grand Est.** Ses missions seront centrées autour de l'accompagnement des équipes artistiques, de l'ingénierie territoriale, de l'incubation de réseaux, du prêt de matériel scénique et de l'accueil des tournages. L'agence disposera de plusieurs sites répartis sur l'ensemble de la région.

Au cours de l'année 2018, **le Conseil consultatif de la culture du Grand Est** finalisera le travail engagé au dernier trimestre 2017 sur des chantiers transversaux intéressant l'ensemble du secteur culturel et croisant les compétences et les priorités du Conseil régional. Il s'agira de travailler par groupes constitués sur la base du volontariat autour des cinq enjeux majeurs que sont : les financements européens, la coopération transfrontalière, l'attractivité du territoire, le développement culturel des territoires ruraux, les questions d'emploi et de formation dans le secteur culturel.

Ce travail devra aboutir à la prise en compte, de manière transversale, des problématiques culturelles dans les autres champs de compétences régionales, notamment le développement économique, la formation professionnelle ou encore l'aménagement du territoire.

Dans le cadre d'une compétence partagée avec les autres niveaux de collectivités et l'Etat, la Région organisera la réflexion et la concertation entre les financeurs publics de la culture au niveau régional. Le législateur ayant souhaité que la conférence territoriale de l'action publique soit le lieu de cette concertation, 2018 verra la mise en chantier, au sein de la CTAP, d'un certain nombre de questions touchant à l'organisation de solidarités concrètes en matière culturelle entre les territoires urbains et péri-urbains et les territoires à dominante rurale.

De même, en 2018, **un travail de contractualisation sera engagé avec les territoires**, notamment les territoires ruraux et les communautés de communes, **afin de bonifier les aides régionales** en faveur des territoires qui se mobilisent et s'engagent dans l'organisation d'une offre culturelle cohérente, conformément au Pacte pour la ruralité.

Le parachèvement de cet outillage des politiques publiques régionales à l'échelle Grand Est s'accompagnera du **lancement de nouveaux chantiers opérationnels sur un certain nombre d'enjeux stratégiques**.

Dans le domaine des arts visuels, une démarche en faveur de la commande artistique sera engagée.

Il sera procédé à un recensement systématique du patrimoine artistique et de son état sanitaire en vue de **finaliser un plan pluriannuel de restauration et de valorisation de ce patrimoine**. Cette action sera accompagnée par une politique de commande publique plus systématique.

Une intervention sera développée en faveur de **la lutherie de Mirecourt** - filière d'excellence -, en dotant chaque année, sur la base de critères de mérite et de critères sociaux, les grands élèves des conservatoires d'instruments de concert du Grand Est. En lien avec le tiers lieu TCRM Blida et les acteurs du spectacle vivant, une action sera menée visant à **l'émergence d'un pôle de référence autour des enjeux du numérique dans le spectacle vivant**.

Plus globalement, un effet démultiplicateur aux financements régionaux en faveur de la culture sera recherché au travers d'une **politique de conventionnement** avec d'autres financeurs publics. La recherche de financements complémentaires auprès des agglomérations sera par ailleurs systématisée dans le cadre de la politique régionale d'accueil des tournages ou de diffusion des compagnies du Grand Est lors du festival d'Avignon. Enfin, dans le prolongement du travail de convention engagé avec le centre national de la variété et le centre national du cinéma, un conventionnement avec le centre national du livre et la Fondation du patrimoine sera recherché.

La politique d'**accompagnement des équipes artistiques** sera poursuivie afin de permettre leur présence sur les plateformes de diffusion, à Avignon, à l'International Kulturborse Freiburg, au festival de Bourges, aux Transmusicales de Rennes, à la Tansmesse de Dusseldorf.

Un plan d'investissement sera élaboré pour **renforcer et harmoniser l'offre régionale de services en matière de parcs de matériels sur l'ensemble du territoire Grand Est**.

Nous organiserons nos services pour mieux accompagner et développer **l'activité transfrontalière et européenne des acteurs culturels du territoire régional**. Il s'agira d'offrir une réelle facilitation en termes de circulation des compagnies, des spectacles, des œuvres, des publics et également d'échanges et de résidences croisées d'artistes. Cela devrait se traduire notamment par l'obtention de crédits Interreg en faveur de la **coproduction cinématographique à l'échelle transfrontalière**.

**En matière de patrimoine**, la Région poursuivra son action en faveur des musées de France, des expositions d'intérêt national, de la conservation des édifices et sites patrimoniaux majeurs et du fonctionnement des structures patrimoniales d'envergure régionale. Les missions d'inventaire du patrimoine seront également conduites dans le cadre d'études spécifiques et le développement d'outils numériques de médiation du patrimoine. La politique mémorielle de la Région se poursuivra notamment en matière d'investissement avec la réalisation du monument mémoriel en hommage aux victimes sur le site de Schirmeck.

S'agissant du volet « Langue et de culture régionale », les actions menées en 2018 viseront **une politique linguistique englobant et décloisonnant tous les aspects de la vie sociétale** : éducation, actions artistiques, offres associatives.

#### **4- Le sport dans le Grand Est : une double dynamique d'excellence et de proximité**

Dans un contexte associant dynamique sportive accrue du territoire et transfert des trois Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) de Reims, Nancy et Strasbourg, la Région a conforté en 2017 **le Sport comme facteur d'attractivité, d'excellence et d'identité régionale**, en définissant une nouvelle politique sportive qui répond à l'évolution des pratiques loisirs et qui accompagne les projets de performances, reflets du potentiel régional sur le plan national, voire international. **Les orientations budgétaires 2018 afférentes à cette nouvelle politique représentent un total d'environ 17 M€ en crédits de paiement.**

En 2018, la Région confirmera et consolidera son **soutien aux clubs et aux sportifs de haut niveau de manière homogène sur tout le territoire**. Dans un souci de proximité, elle portera une attention particulière aux initiatives en faveur d'une offre sportive plus territorialisée, de manière à **doter le Grand Est d'un véritable maillage de disciplines sportives.**

##### **Contribuer à la structuration du sport de haut niveau en région**

Propriétaire des CREPS de Strasbourg, Nancy et Reims, la Région poursuivra en 2018 la gestion du foncier, dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement déjà engagé pour les travaux les plus urgents et en cours de finalisation sur la base d'une vision à moyen terme du plan de développement de chaque établissement.

Déjà partenaire de plus de 300 clubs professionnels et de haut niveau, la Région a souhaité prioritairement, dans le cadre de la saison sportive 2017-2018, homogénéiser cette intervention par la **mise en place de nouveaux critères de soutien aux équipes de haut niveau**, afin à la fois de continuer à accompagner l'élite régionale et de soutenir les clubs d'intérêt territorial, qui permettent de développer certaines disciplines à l'échelle locale.

En complément, **une ligne « communication sportive »** sera spécifiquement dédiée à la mise en place de marchés de prestations avec les clubs professionnels et les événements sportifs exceptionnels, principaux porte drapeaux de la Région à l'échelle nationale et mondiale.

Parallèlement, les crédits en faveur des **sportifs de haut niveau** seront reconduits à hauteur de 0,9 M€, et ouverts à l'ensemble des athlètes du Grand Est intégrés aux listes ministériels. Une vingtaine de ces sportifs sera à nouveau identifiée au sein d'une Team Grand Est et mobilisée sur des événements majeurs, tels les Internationaux de Tennis féminin de Strasbourg, le Tour de France ou le Moselle Open de Tennis.

### **Encourager une offre de pratique sportive de proximité**

Il s'agit, à ce titre, de définir en 2018 le **soutien pluriannuel aux nouvelles ligues et comités sportifs régionaux**, fusionnés à l'échelle Grand Est.

Par ailleurs, un recentrage des interventions régionales en faveur de l'organisation de compétitions sportives officielles, d'un niveau national minimum, permettra d'**irriguer l'ensemble du territoire et de promouvoir le sport de haut niveau auprès du grand public**.

L'offre sportive ne pouvant se construire sans un maillage d'équipements adaptés et performants, un dispositif dédié a été mis en place en 2017 sur l'ensemble du territoire, avec un effort particulier en faveur de **projets d'investissements sportifs présentant un caractère structurant au niveau territorial**. 1

Enfin, une réflexion, déjà engagée, aboutira en 2018 sur **la structuration territoriale de l'action régionale** autour des partenaires majeurs que sont la Maison régionale des Sports, dans une logique de renforcement des liens entre sport et monde économique, et les CREPS dont la Région accompagne les projets de développement et d'investissement en faveur de l'excellence sportive.

**Pour l'ensemble des actions contribuant à la mobilité et au développement équilibré du territoire du Grand Est, le montant des orientations budgétaires 2018 est d'environ 1,032 milliard d'euros.**

## **C - Jeunesse, qualification des personnes et emploi : priorités constantes de l'action régionale**

Le budget consacré à la politique de la formation s'élève pour 2018 à un montant total d'environ 456 M€.

### **1- Une offre d'orientation et de formation pour des parcours sécurisés vers l'emploi**

La loi du 5 mars 2014 place la Région comme chef de file sur l'ensemble des formations professionnelles initiales et continues. Elle contribue en cela à la politique de développement économique, aux filières d'avenir et aux coopérations entre le système éducatif et le monde économique. La Région voit également son rôle renforcé pour la coordination et le pilotage du Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie (SPRO).

Tant dans la mise en œuvre d'un Contrat de Plan régional de Développement des Formations et de l'Orientation professionnelles (CPRDFOP- Performance Grand Est ) que pour la coordination et l'animation du SPRO, la Région Grand Est a déjà engagé les concertations dès 2016 de façon à acter sans délais des cadres précis de coopération et de gouvernance avec nos partenaires institutionnels, économiques et sociaux.

En effet, les moyens mobilisables en région pour la formation ne sont, de loin, pas les seuls crédits prévus par la Région en direct puisque de nombreuses sources existent et elles illustrent bien cette nécessité d'une gouvernance régionale lisible et maîtrisée.

Le développement de la contractualisation avec notamment les professions et les autorités académiques, doit permettre de disposer à l'échelle de Grand Est d'un cadre d'intervention et de priorités tant pour les formations initiales et continues que pour la promotion des métiers, l'évolution professionnelle, l'accompagnement des publics ou encore la lutte contre les décrochages. D'ores et déjà la Région a lancé les négociations pour aboutir à 8 contrats d'objectifs dans des secteurs prioritaires.

Principaux enjeux :

- anticipation des besoins en compétences, qualification et emploi ;
- pilotage des formations professionnelles initiales (apprentissage, formations sanitaires et sociales) et continues pour les demandeurs d'emploi ;
- coordination du service public régional de l'orientation tout au long de la vie.

### **L'orientation professionnelle et l'accompagnement des personnes**

L'orientation est un droit et un enjeu majeur pour chaque personne, tout au long de sa vie. La loi du 5 mars 2014 renforce la compétence des Régions en leur confiant notamment de nouvelles missions en matière d'orientation et de prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans diplôme ni qualification.

L'ambition du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) est de mieux répondre aux attentes de chaque citoyen-ne en matière d'orientation tout au long de la vie, dans le cadre d'une organisation formelle des compétences respectives de l'Etat et de la Région.

Le « Conseil de l'orientation du Grand Est » institué par la Région a pour objectif de fédérer tous les acteur-ric-e-s de l'orientation, afin de partager une culture commune en matière d'orientation tout au long de la vie.

**L'action régionale dédiée à l'orientation tout au long de la vie et à l'accompagnement des publics** concerne les politiques, actions, dispositifs suivants :

- Le Service Public Régional de l'Orientation Grand Est, qui aura pour ambition, grâce à une coordination régionale et territoriale établie, de proposer une offre de service en matière d'orientation tout au long de la vie pour tous les publics.
- Les Actions de promotion des métiers, des formations et de l'emploi : ce sont les Olympiades des métiers, les conventions « promotion des métiers » avec les Branches professionnelles », le prix pour l'égalité et la mixité des métiers, la promotion des métiers, les programmes territoriaux d'actions du SPRO, forums des métiers, rencontres de l'évolution professionnelles etc...
- Le déploiement de l'offre de service « Evolution professionnelle » pour tous les publics avec l'information sur le conseil en évolution professionnelle et l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience.
- La professionnalisation des acteur-riche-s de l'orientation, de la formation et de l'insertion et l'outillage documentaire et numérique, par l'intégration au sein de la Direction des missions des Carifs (Centres d'animation régionaux d'information sur les formations)

Les 44 Missions locales du Grand Est sont membres du SPRO et opératrices du Conseil en évolution professionnelle. Elles sont des actrices essentielles de l'orientation et de la formation professionnelle tout au long de la vie, avec lesquelles la Région conventionne de façon globale et pluriannuelle. Par ailleurs, la Région réaffirme un accompagnement des Missions locales sur tous ses champs de compétences.

### **Formation professionnelle continue**

De façon régulière, plus de 50 000 personnes sont formées dans le Grand Est. La Région en est le principal financeur afin de permettre à des demandeurs d'emploi de se qualifier et de retrouver un emploi.

A partir des besoins en compétences des territoires et en déclinaison des Contrats d'Objectifs, des plans d'actions sectoriels et territoriaux sont élaborés, en concertation avec les acteurs de la formation professionnelle, afin de définir des priorités et des modalités d'intervention et de disposer d'une bonne visibilité du sens de l'action régionale au-delà des listes de stages qui font l'objet de marchés ou de décisions ponctuelles.

Un partenariat structuré et conventionné avec Pôle emploi permet d'articuler les achats de formation, de mobiliser toutes les places de formation offertes et de sécuriser les parcours vers l'insertion professionnelle. Différents types de réponses sont apportés : une offre de formation « socle récurrente », des accords-cadres avec de grands opérateurs de formation et des réponses conjoncturelles avec des formations « sur-mesure » en fonction des opportunités identifiées sur le terrain avec les agences et leurs délégués territoriaux.

L'offre est proposée sous forme de parcours de formation dont le demandeur d'emploi va pouvoir se saisir en fonction de sa situation personnelle. Ainsi, les personnes n'ayant pas le niveau requis pour entrer directement en qualification pourront préalablement passer par des actions préparatoires. Dans l'ensemble des financeurs de la formation, seule la Région intervient pour les phases en amont de la qualification dans le contexte régional où plus de 250 000 jeunes quittent chaque année le système scolaire et où ensuite plus de 40 000 jeunes sans qualification sont au chômage.

La Région cherchera à conforter ses démarches régionales et territoriales pour développer des liens directs avec les entreprises afin de détecter le plus en amont les opportunités d'emploi et les accompagner dans leurs projets de recrutement.

L'offre de formation en 2018 sera mise en œuvre dans le cadre de l'appel d'offre régional harmonisé en 2017 et structuré autour des 6 items suivants : confirmation et validation de parcours professionnel, objectif compétences de base, langue professionnelle, professionnalisation, passerelle vers la qualification et enfin la qualification.

En vue d'anticiper les besoins en compétences, l'Observatoire Régional Emploi Formation (OREF) réalise de manière récurrente des états des lieux permettant une meilleure compréhension des enjeux « emploi formation » du territoire :

- des analyses sectorielles globales à partir d'éléments clés tels que les actifs, les établissements employeurs, les professionnels, le marché du travail et les formations du secteur
- des analyses territoriales, d'autres régionales,
- des tableaux de bord emploi-formation, avec un focus particulier sur le champ du sanitaire et social,
- des enquêtes d'insertion auprès des sortants de formation.

En 2018, des enjeux considérables vont être appréhendés par l'Observatoire :

- d'une part, la constitution d'une base de données Grand Est rassemblant l'ensemble des sources disponibles ou nouvellement exploitables. L'OREF va également produire ses propres données, à travers différents moyens comme par exemple des enquêtes d'insertion auprès de stagiaires de la formation professionnelle. L'OREF mène également une approche innovante via les technologies « Big Data », pour mieux appréhender des masses gigantesques d'informations disponibles ;
- d'autre part, l'approfondissement des projets liés au CPRDOFP constituera l'axe majeur de déploiement de l'activité. Trois chantiers sont associés : coordination des études au sein du périmètre régional, constitution d'un tableau de bord interactif Grand Est et démarche innovante d'identification des compétences nécessaires demain à l'activité économique.

## **Apprentissage**

La Région compte aujourd'hui un peu plus de 38 000 apprentis répartis dans 103 CFA. L'apprentissage constitue pour la Région Grand Est une voie d'excellence vers la qualification et vers l'emploi : son objectif est la croissance des effectifs d'apprentis dans le cadre d'une maîtrise des coûts de l'apprentissage.

La croissance des effectifs doit porter prioritairement sur les premiers niveaux de qualification. Il s'agit de permettre aux jeunes éloignés de l'emploi d'accéder à l'apprentissage grâce à des dispositifs adaptés. Cette croissance des effectifs doit en outre s'opérer en cohérence avec les autres voies de formation initiale et continue et faciliter les mixages de parcours et de formations.

La croissance des effectifs implique, bien entendu, une écoute attentive des besoins des entreprises, grâce à la mise en place d'une carte des formations par apprentissage adaptée et palliant les carences géographiques et sectorielles constatées, dans le cadre du dialogue mené avec les branches professionnelles et les chambres consulaires.

La croissance des effectifs passe par la mise en place d'un apprentissage de qualité, permettant aux jeunes de s'insérer durablement dans la vie professionnelle. La qualité de l'apprentissage fait l'objet de conventions particulières conclues entre les CFA et la Région visant à la mise en œuvre de nouvelles ingénieries pédagogiques, à la prévention des risques professionnels, au renforcement des relations entre le CFA et l'entreprise, à la formation des formateurs. Sont également soutenues des actions innovantes d'animation de la vie apprenante visant à l'épanouissement personnel des apprentis ou encore à leur éducation à la citoyenneté ou au développement durable.



Un intérêt particulier sera porté à l'apprentissage transfrontalier en dynamisant les dispositifs existant avec l'Allemagne et le Luxembourg en recherchant les conditions d'un développement avec les 2 autres pays frontaliers du Grand Est.

La maîtrise des coûts, quant à elle, passe notamment par une rationalisation du nombre de CFA à la rentrée 2018 et, dans le cadre d'un nouveau conventionnement, par une redéfinition des conditions de financement des centres, en recherchant l'optimisation des moyens financiers, matériels et immobiliers et en encourageant une affectation de la taxe d'apprentissage conforme aux besoins réels des CFA.

## **Formations sanitaires et sociales**

Les métiers du secteur sanitaire, médico-social et social constituent un précieux gisement d'emplois. En effet, l'évolution démographique de notre région, comme du pays, nécessite le recrutement de personnel qualifié. Ainsi, les formations sanitaires et sociales s'intègrent pleinement dans la politique pour l'emploi que la Région entend mener.

Depuis 2004, la Région a la charge légale de :

- conduire une politique adaptée permettant de répondre aux besoins en compétences des secteurs sanitaire, social et médico-social ;
- dimensionner l'appareil de formation et déterminer la carte des formations des travailleurs sociaux et celle des écoles et instituts de formations paramédicales et de sages-femmes ;
- financer les établissements qui dispensent ces formations ;
- attribuer des bourses et aides aux élèves et étudiants inscrits dans ces établissements régionaux.

Le développement de ces formations ne peut se concevoir que dans un cadre contractuel et partenarial fort. Fin 2017, seront donc votés le Schéma régional des formations sanitaires et sociales intégrés dans le CPRDFOP ainsi que le Contrat d'Objectif Territorial des métiers du sanitaire et social.

Ainsi, les axes forts dans lesquels s'inscrit l'intervention régionale dans ce domaine sont :

- la mise en œuvre d'une offre de formation de qualité pour répondre aux besoins des secteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux, fortement impactés par les évolutions démographiques, sociales, économiques et sociétales ;
- la détermination d'une carte des formations adaptée aux besoins de l'ensemble du territoire en optimisant l'appareil de formation ;
- l'adaptation de la formation à l'universitarisation et aux réingénieries de diplômes ;
- la promotion des métiers et des carrières dans ces secteurs porteurs d'emplois ;
- la sécurisation des parcours et l'amélioration de la vie des apprenants.

L'année 2018 verra également la mise en œuvre en année pleine :

- du nouveau règlement d'attribution des bourses du secteur sanitaire et sociale, en vertu du décret d'alignement sur les taux et barèmes de l'enseignement supérieur entré en vigueur en septembre 2017 ;

- des nouvelles conditions de prise en charge des formations sanitaires et sociales appliquées à partir de septembre 2017 ;
- du décret de revalorisation des indemnités de stage pour les étudiants infirmiers ;
- des textes réglementaires confiant à la Région la charge d'agréeer les établissements de formation en travail social.

## 2- Une stratégie ambitieuse au service de la jeunesse du Grand Est

Déclinées autour de quatre défis, les actions Jeunesse 2018 opèrent la mise en œuvre opérationnelle et dynamique de l'ensemble des dispositifs Grand Est adoptés en 2017. Elles reflètent la volonté forte de la Région d'accompagner les jeunes vers l'autonomie et la citoyenneté.

### - Défi 1 : Une Région qui donne les clefs de l'insertion professionnelle

#### Accompagnement et information des jeunes

La majorité des actions relevant de ce Défi sont conduites par la direction de l'éducation, de la formation et de l'orientation professionnelles. Deux dispositifs sont pilotés en propre par la direction de la jeunesse et des lycées : le logement des jeunes et l'Information Jeunesse.

**Le soutien à l'accès au logement des jeunes en mobilité professionnelle** est un moyen d'insertion et de sécurisation des parcours professionnels. Ce programme représentera une partie du volet logement du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP). En 2018, le réseau des acteurs chargés d'accompagner les jeunes vers le logement autonome sera densifié, notamment en milieu rural.

**Le soutien au réseau des Centres d'Information Jeunesse**, qui seront structurés en une association unique Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, vise plusieurs objectifs : offrir aux jeunes une information généraliste de qualité, disposer d'un observatoire des usages et des pratiques des jeunes, de rencontres thématiques avec des jeunes.

Les politiques portées par la DEFOP, permettant une transversalité et un décloisonnement des pratiques en matière d'orientation, ciblent bien évidemment le public jeune :

- le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) Grand Est a pour ambition, grâce à une coordination régionale et territoriale établie, de proposer une offre de services en matière d'orientation tout au long de la vie pour tous les publics ;
- les actions de **lutte contre le décrochage et de prise en charge des jeunes sortant du système scolaire** constituent un axe prioritaire de la stratégie régionale en matière d'orientation. Pour rappel, la Région, dans le cadre de la loi du 5 mars 2014 coordonne et pilote les acteurs du SPRO, dont les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheur-euse-s scolaires. Le Conseil d'orientation Grand Est a souhaité intégrer la problématique des jeunes qui décrochent de leur parcours d'apprentissage ou universitaire dans la stratégie régionale de lutte contre le décrochage ;
- les actions de promotion des métiers, des formations et de l'emploi : les Olympiades des métiers, les Conventions « Promotion des métiers » avec les branches professionnelles, le Prix pour l'égalité et la mixité des métiers, la promotion des métiers, les programmes territoriaux d'actions du SPRO, Forums des métiers, Forum étudiants, rencontres de l'évolution professionnelles etc... ;

- le déploiement de l'offre de service « Evolution professionnelle » pour tous les publics avec l'information sur le conseil en évolution professionnelle et l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience.

- **Défi 2 : Une Région qui encourage et soutient l'entrepreneuriat des jeunes**

➤ **Accompagnement de l'entrepreneuriat**

Le dispositif « **Grand Est Soutien à l'entrepreneuriat des jeunes** » a parfaitement trouvé sa place dans le développement de la création d'entreprises par les plus jeunes. 2018 verra son déploiement sur l'ensemble du territoire du Grand Est, en veillant à valoriser les projets et parcours des jeunes porteurs.

Le dispositif des « Mini-entreprises », inscrit dans une approche pluriannuelle, sera ouvert de façon plus importante aux publics des Missions locales tandis que les journées « Innov' » seront organisées en plus grand nombre sur tout le territoire régional.

- **Défi 3 : Une région qui se mobilise pour l'engagement et la citoyenneté des jeunes**

**Animation Vie Lycéenne**

La Région a souhaité déployer le dispositif AVL sur l'ensemble du Grand Est par le biais d'une convention tri-annuelle 2018-2020 afin de toucher tous les lycéens et d'appréhender trois thématiques - l'altérité avec le « Mois de l'autre », la citoyenneté, et le devoir de mémoire -, au cours des trois années de scolarité.

**Engagement des jeunes**

La Région a la volonté d'**encourager la jeunesse à développer toutes les formes de citoyenneté active**. Cinq dispositifs Grand Est ont été adoptés à cet effet en 2017 : « Expériences de jeunesse », « Service civique en milieu rural », « Soutien à l'engagement des jeunes », « Grand Est Jeunes Talents » et le « Conseil Régional des Jeunes ».

Composée de 72 jeunes, le **Conseil régional des Jeunes** sera invité à se prononcer et à faire des propositions sur les politiques régionales concernant les jeunes. Il lui reviendra par ailleurs d'instruire les dossiers reçus d'autres jeunes du territoire dans le cadre du dispositif « expériences de jeunesse » ;

Un accent fort sera mis sur l'**engagement en milieu rural**, notamment grâce au service civique que la Région soutiendra.

En 2018, la Région renforcera l'accueil, en son sein, de jeunes volontaires en service civique ; leurs missions permettront de promouvoir et de développer les dispositifs régionaux dédiés à la jeunesse. De 15 jeunes accueillis en 2017, la Région passera ainsi à 30 en 2018.

- **Défi 4 : Une Région qui élargit les horizons**

**Mobilités des Jeunes**

Le Comité REgional de la MOBilité (COREMOB) du Grand Est a été installé le 7 février 2017. Il vise à mettre en réseau les différents acteurs régionaux en charge de la mobilité des jeunes, afin d'assurer un accès plus large des jeunes aux opportunités existantes de mobilité. Un accent particulier est porté au **développement des mobilités transfrontalières**.

Le **soutien à la mobilité des étudiants**, piloté par la direction de la connaissance et de la compétitivité, a été redéfini pour concerner le plus grand nombre d'étudiants et de filières. Le soutien concerne tant les formations que les stages en entreprises réalisées à l'étranger, avec **une bonification aux mobilités transfrontalières**.

#### « Carte jeunes du Grand Est »

L'année 2018 verra l'émergence de la nouvelle « **carte/application jeunes Grand Est** », **projet phare et transversal**. Ce nouvel outil au contenu attractif (culture, sports, « bons plans, etc. ) favorisera également une meilleure connaissance de la Région Grand Est et de ses actions par la jeunesse.

Le lancement de ce nouveau dispositif est prévu en avril 2018. A noter que le prêt à taux zéro proposé aux étudiants de Champagne-Ardenne jusqu'au 30 juin 2018 fait l'objet d'une étude pour expertiser sa possible généralisation à l'ensemble du Grand Est. Ce dispositif pourrait être considéré comme un avantage de la « Carte jeunes ».

### **3- Des investissements significatifs pour entretenir le patrimoine immobilier et offrir aux élèves un cadre et des outils de formation accessibles et innovants.**

Pour que les jeunes du Grand Est – élèves, apprentis, étudiants - disposent d'un environnement et de conditions adaptées et innovantes permettant l'acquisition et à la maîtrise des connaissances, la Région développe une politique immobilière résolument placée sous le signe de l'exigence et de la qualité. Elle met en œuvre également diverses initiatives, en lien souvent avec les autorités académiques et d'autres partenaires – associations, acteurs culturels, collectivités locales, etc. – pour faire des établissements des lieux de vie, ouverts, propices à l'épanouissement personnel et collectif des jeunes. En 2018, **elle consacrera un montant d'environ 356 M€ à ces différentes interventions**.

#### **Immobilier de l'Éducation – Enseignement public du secondaire**

La Région assume l'ensemble des obligations du propriétaire dans ce domaine de compétences, pour un patrimoine bâti comportant 2840 bâtiments et représentant 5,2 millions de m<sup>2</sup> de Surface Hors Œuvre Brute.

Pour l'année 2018, un maintien des crédits de paiement d'investissement permet de poursuivre la programmation des principaux projets annoncés dans un calendrier de réalisation optimal, et confirmant la réelle préoccupation de la collectivité pour le bien-être des jeunes et des personnels des établissements.

Il est proposé d'inscrire 113 M€ en crédits d'investissement répartis entre des opérations structurantes (constructions nouvelles, restructuration de bâtiments) pour un montant de 61,8 M€ et des programmes spécifiques (adaptation du bâti, gros entretien renouvellement, conditions de travail,...) pour un montant de 51,26 M€. A ce titre, environ un tiers des lycées du Grand Est connaît une opération d'investissement significative soit en études, soit en travaux !

Les opérations financées dans le cadre des programmes spécifiques s'organisent autour de grands axes de premier ordre : la sécurité et le bien vivre ensemble (mises aux normes, clos et couvert, entretien des locaux, accessibilité aux personnes en situation de handicap), le respect de l'environnement (économies d'énergies), la qualité de vie (restauration, hébergement, maisons des lycéens, de la vie scolaire et des agents techniques et équipements sportifs).

Ces montants intègrent le remboursement de la dette des cinq lycées lorrains réalisés via quatre contrats de partenariat public-privé (PPP) ainsi que le Contrat de performances énergétiques (CPE) dans quinze lycées alsaciens, à hauteur de 13,2 M€.

**A titre d'exemples pour l'année 2018, outre la poursuite d'opérations significatives en cours de travaux** (Agence Colmar restructuration du Lycée Bartholdi (Colmar) ; Agence de Strasbourg Création d'un pôle d'Excellence Hôtelier (Illkirch) ; Agence de Charleville Mézières – Verdun : Restructuration des ateliers pôle scientifique et filière « prêt à porter » du Lycée Armand Malaise (Charleville-Mézières) ; Agence de Châlons en Champagne : Restructuration et extension du Lycée Jean Jaurès (Reims) ; Agence de Nancy : Restructuration des internats, externats de l'EREA (Flavigny-sur-Moselle) ; Agence de Thionville-Longwy : restructuration du Lycée Alfred Mézières (Longwy), **les propositions budgétaires permettront l'avancement de projets en phase études ou démarrage de travaux :**

- agence de Saverne – Haguenau : Lycée Heinrich-Nessel (Haguenau): Coût global 20 M€ envisagés sur la période 2017 – 2023 – Etudes Restructuration des ateliers A1 (génie civil et bois), A2 et agence comptable ;
- agence de Sélestat : Lycée Blaise Pascal (Colmar) : Coût global 4 M€ sur la période 2017 – 2021 – Etudes Restructuration et mise en sécurité des ateliers ;
- agence de Mulhouse : Lycée Montaigne (Mulhouse) : Coût global 4,2 M€ de 2017 à 2020 – Etudes Restructuration de la demi-pension ;
- agence de Châlons en Champagne : Lycée Arago (Reims) : Coût global de 6 M€ sur 2017 – 2022 : Etudes restructuration de la demi-pension et de l'administration, avec rénovation thermique et accessibilité ;
- agence de Charleville Mézières – Verdun : Lycée Monge (Charleville-Mézières) : coût global 7,9 M€ sur 2017 – 2022 : études reconstruction 1/2 pension, restructuration RDC Bât A ;
- agence de Troyes – Chaumont : Lycée Val Moré (Bar sur Seine) : coût global 13,475 M€ sur 2017 – 2023 : études restructuration des ateliers ;
- agence de Thionville-Longwy : Lycée Maryse Bastié (Hayange) : coût global 8,7 M€ sur 2016 – 2021 : études extension et restructuration de l'établissement ;
- agence de Nancy : Lycée du Toulinois (Toul) : coût global 38 M€ sur 2017 – 2024 : études restructuration des établissements 1<sup>ère</sup> opération Lycée du Toulinois ;
- agence d'Epinal : Lycée Jean-Baptiste Siméon Chardin (Gérardmer) : coût global 6,5 M€ sur 2014 – 2020 : travaux réhabilitation du bâtiment internat ;
- agence de Metz : Lycée Simon Lazard (Sarreguemines) : coût global 7,2 M€ sur 2016 – 2021 : travaux restructuration de la demi-pension et atelier boulangerie ;
- agence de Saint-Dizier – Bar le Duc : Lycée Philippe de Vilmorin (Bar-le-Duc) : coût global 6,7 M€ pour la période 2016 – 2021 : études construction d'un pôle agroalimentaire.

Il est proposé d'inscrire 24,26 M€ en crédits de fonctionnement pour répondre essentiellement à la maintenance technique (intervention courante ou urgente) de tous les composants immobiliers, et dépenses diverses qui s'avèreraient nécessaires, incluant les dépenses d'exploitation-maintenance et les coûts de financement des opérations en PPP qui représentent un montant de 15,86 M€.

### **Immobilier des Creps**

Au titre de l'année 2018, sont à privilégier la poursuite des dépenses d'investissement engagées l'année précédente et une réponse à de nouvelles demandes de travaux indispensables qui sont motivées par une amélioration des conditions d'usage, de conformités réglementaires, de conservation du patrimoine ou de sécurisation à la charge du propriétaire.

Les crédits proposés en 2018 à hauteur de 1,54 M€ permettront d'engager des investissements prioritaires en clos et couvert, rénovation de gymnases et de stades, et en matière d'accessibilité. Il convient de provisionner par ailleurs 0,12 M€ pour l'achèvement de la remise en état terrain de football du CREPS d'Essey-les-Nancy, dans le cadre d'un contentieux ayant fait l'objet du jugement favorable par le tribunal administratif.

### **Immobilier des CFA hébergés dans des bâtiments propriétés de la Région**

Le montant des crédits de paiement proposé en 2018 pour les bâtiments régionaux mis à disposition ou loués à des organismes privés de type CFA, est de 6,78 M€. Ce budget prévoit la poursuite d'opérations en cours telles que la restructuration-extension du CFA du BTP de Haute Marne à Chaumont, les travaux de gros entretien du CFA Interpro à Chalons et quelques opérations de « gros entretien renouvellement ». L'année 2018 voit aussi, l'engagement des études opérationnelles pour le nouveau bâtiment CEPAL (Centre d'Enseignement et Promotion des métiers de l'Alimentation) à Nancy.

Le budget de fonctionnement de 0,32 M€ permet d'assurer la maintenance courante des CFA situés hors lycées, à un même niveau que les années précédentes.

### **Immobilier enseignement supérieur /Recherche et innovation**

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation constituent en matière d'immobilier un axe d'investissement d'avenir important pour l'attractivité du territoire. L'intervention de la Région se manifeste par le bais de versements de subventions (cofinancements de projets) ou prises en charge des opérations, en maîtrise d'ouvrage directe, généralement dans le cadre de dispositifs contractuels tels que les CPER, Plan Campus, Contrat triennal de Strasbourg.

Le budget d'investissement de l'enseignement supérieur d'un montant de 28,64 M€ pour 2018 concerne 45 projets immobiliers en cours dont 15 en maîtrise d'ouvrage directe au titre des différents engagements contractuels et hors contrat.

Les propositions budgétaires pour 2018 en maîtrise d'ouvrage directe, portent sur la poursuite ou finalisation d'opérations importantes, conduites sous maîtrise d'ouvrage régionale telles que ARTEM (Art Technologie Management) à Nancy, l'EMS PEGE (Ecole de Management au sein du Pôle Européen de Gestion et Economie) et PAPS/PCPI (Pôle d'Administration publique – Pôle de Compétence en Propriété intellectuelle) à Strasbourg et permettent l'engagement du projet immobilier de l'URCA ainsi que la réalisation des études pour la reconstruction du hall de génie civil et réhabilitation énergétique de l'IUT Schuman à Illkirch-Graffenstaden ou bien encore les travaux de l'ESPE à Colmar.

S'agissant d'opérations cofinancées par la Région, 2018 verra par exemple le démarrage des travaux du réaménagement du Campus de Charleville-Mézières ou les études pour la construction du bâtiment neuf pour l'ESTP à Troyes et la restructuration du bâtiment de génie biologique de l'IUT de Colmar.

La recherche et l'innovation mobiliseront en 2018 un budget proposé à hauteur de 4,4 M€ (2,5M€ pour la recherche et 1,9M€ pour l'innovation) pour sept projets immobiliers dont quatre en maîtrise d'ouvrage Région. Dans ce domaine, il est prévu de poursuivre ce qui est engagé sans que de nouvelles opérations n'émergent dans l'immédiat.

Parmi les actions ou opérations à citer, on notera l'engagement des travaux pour le projet FEERIX (implantation d'une station d'ionisation mixte à vocation de recherche et développement) et le CRITT Matériaux et le CRITT Holo 3 à Illkirch-Graffenstaden. La Nef des Sciences à Mulhouse, l'extension du laboratoire ISIS à Strasbourg et l'European Aseptic and Stérile Environnement (EASE) Training Center – usine école située à Illkirch-Graffenstaden sont en voie d'achèvement. Les travaux du Centre de Recherche en biomédecine à Strasbourg devraient quant à eux s'achever.

#### - **Inscrire les lycéens du Grand Est dans la dynamique Lycée 4.0**

La stratégie d'accompagnement éducatif s'inscrit dans contexte démographique globalement favorable. Les nouveaux dispositifs lancés en 2017 ont pour objectif d'offrir aux lycéens du Grand Est, les meilleures conditions de réussite scolaire et d'insertion sociale et professionnelles.

Des expérimentations d'envergure ont été mise en œuvre. Le projet **Lycées 4.0** a été lancé auprès 50 lycées volontaire. Elle doit permettre de réduire la fracture numérique entre le collège et l'université et inciter à de nouvelles pratiques pédagogiques. En 2018, 100 nouveaux lycées rejoindront cette démarche.

Pour renforcer l'autonomie des établissements et donc un meilleur fonctionnement, les autorités académiques ont acceptés le principe d'un accord cadre pour rénover le pilotage des établissements. Une vingtaine d'établissements devraient se lancer dans cette nouvelle démarche de **contrats d'objectifs et de moyens** en 2018.

#### **Les principaux défis :**

##### **Développer les usages du numérique.**

Globalement, le service proposé aux utilisateurs finaux est comparable et cohérent sur l'ensemble du territoire au niveau des infrastructures. Un effort particulier est réalisé pour les lycées expérimentaux avec l'installation des vidéo projecteurs interactifs et le Wifi.

Les services numériques montent en charge avec l'accompagnement régional des équipements individuels des élèves dans les lycées 4.0 ainsi que les ressources numériques. La maintenance informatique de ces établissements, nouvelle compétence des Régions, fera l'objet d'un effort particulier avec la mobilisation des TIL/AMI/EBA dans le cadre d'une nouvelle organisation.

##### **Investir dans les lycées publics et privés**

Il s'agira d'assurer les dépenses liées aux opérations immobilières dont les livraisons seront totales ou partielles en 2018 et pour les équipements pédagogiques à la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement liées aux ouvertures de formations, rénovations de diplômes ou amélioration du parc d'équipements, dans le cadre d'une démarche projet pour les lycées et d'un partenariat opérationnel entre la Région et les autorités académiques.

## **Faciliter le fonctionnement des lycées**

L'optimisation des moyens de fonctionnement pour les lycées et la juste répartition des moyens humains (ATTEE) sont les principaux enjeux. Une nouvelle modélisation des calculs des moyens devra être harmonisée en 2018. Dans ce cadre une juste répartition des moyens humains sera recherchée par l'expérimentation d'une **GPEC** (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences). Elle doit permettre un accompagnement de la politique d'affectation des agents ATTE recentrée sur les métiers constituant la base du service à mettre en œuvre dans les lycées. Les autres métiers seront mutualisés entre établissements.

Pour accélérer la dynamique transition écologique, une nouvelle expérimentation sera lancée en 2018 avec le concept de « **Lycée en transition** ». L'intégration de nombreuses actions liées au développement durable, qui vont de la lutte contre le gaspillage alimentaire, à la gestion des déchets, à la suppression des produits phytosanitaire.

## **Accompagner les lycéens**

L'année 2018 verra le lancement d'une **nouvelle carte** personnalisée pour les lycéens. Cette carte portera les anciens dispositifs Lycéo et Multipass+ pour les « portes monnaies » aides aux livres pour les établissements qui ne seront pas encore dans la démarche « ressources numériques » ainsi que de nombreux dispositifs pour les jeunes.

Les aides aux 1<sup>er</sup> équipements, aide à la restauration feront quant à elles l'objet d'une harmonisation.

**Pour l'ensemble des actions dédiées à la Jeunesse et à la qualification des personnes, le montant des orientations budgétaires 2018 est d'environ 812 M€.**



## **D -Le rayonnement du Grand Est**

### **1- Des responsabilités pleinement assumées pour assurer l'exemplarité environnementale du Grand Est**

Les engagements de la Région en faveur de la transition énergétique et de l'environnement, **d'un montant total de 38 M€**, permettront d'assurer la responsabilité régionale désormais élargie en matière environnementale du fait d'évolutions législatives qui positionnent la Région en qualité de chef de file mais, il faut le souligner, sans lui octroyer de ressources supplémentaires.

Dans un contexte de rationalisation budgétaire de tous les acteurs publics, le premier accord de partenariat noué en 2017 avec les trois Agences de l'eau à l'échelle du Grand Est, de même que la collaboration renforcée sous forme de guichet unique avec l'Ademe, généreront un effet levier supplémentaire pour l'intervention régionale, tout en améliorant la cohérence de l'action publique sur les trois axes structurants que sont la préservation de la biodiversité, la gestion intégrée de l'eau et le défi climatique.

Pour la mise en œuvre de **la stratégie en matière de biodiversité**, la Région apportera son soutien d'une part aux six Parcs naturels régionaux tout en contribuant à la valorisation des territoires ruraux, et d'autre part, aux trois Conservatoires d'espaces naturels, principaux gestionnaires des vingt cinq réserves naturelles régionales.

Pour la déclinaison opérationnelle des trames vertes et bleues à l'échelle locale, l'incitation régionale aux actions exemplaires sera poursuivie après le succès rencontré de l'édition 2017 de l'appel à projets, conduit en partenariat avec l'Etat pour un effet levier renforcé

L'effort régional portera également sur **l'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel**, l'objectif étant d'aboutir à une structuration cohérente des outils de type observatoire, dans une logique de mise en réseau des acteurs, sans création de structure nouvelle.

La politique régionale en faveur de la **sensibilisation à l'environnement et au développement durable** par le soutien aux têtes de réseau associatives et l'appel à projets en faveur du public scolaire et jeune public, sera complétée en 2018 par un appel à projets à destination d'un public familial adulte.

Enfin, **le programme LIFE Grand Hamster** coordonné par la collectivité régionale permettra d'expérimenter, pour une année supplémentaire, les cultures et la mise au point de pratiques agricoles favorables à la conservation de l'espèce, tout en maintenant la viabilité économique des exploitations agricoles.

Dans le domaine de **la gestion de l'eau**, la Région Grand Est s'est dotée dès novembre 2016 d'une nouvelle politique intégrée articulée autour des 4 dispositifs d'intervention complémentaires suivants : prévention des inondations, restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques, appel à projets eaux et territoires, amélioration de la qualité de la ressource, en cohérence avec la prise de compétence « animation et concertation dans le domaine des eaux ».

La Région est ainsi très fortement investie de manière volontaire pour favoriser, à l'échelle des grands bassins versants, la structuration d'une gouvernance et d'une maîtrise d'ouvrage en capacité d'assurer le portage de projets d'envergure. La collectivité régionale est notamment partie prenante de l'établissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents (EPAMA) et est aux côtés des acteurs locaux pour soutenir la structuration de la Moselle aval et veillant à la cohérence avec les bassins amont (Meurthe/Madon) et le bassin ferrifère dont la Région anime le SAGE.

Sur le bassin de l'III, la Région poursuivra la mise en œuvre du schéma de gestion global (2014-2024) et en particulier le programme de rénovation des barrages, en conjuguant les objectifs hydrauliques, de trame bleue, de production d'hydroélectricité et de développement de la randonnée nautique.

**Dans le domaine des eaux souterraines**, l'enjeu consiste à assurer un accès à une eau de bonne qualité sans traitement ; outre le soutien à l'amélioration des connaissances à travers le développement des observatoires (nappe rhénane, bassin ferrifère), l'année 2018 verra la montée en puissance du dispositif d'accompagnement des collectivités vers la suppression de l'usage des produits phytosanitaires et de la démarche communes nature, qui a été généralisée à l'ensemble du Grand Est.

Pour réussir la **transition énergétique**, la Région en partenariat étroit avec l'Ademe au titre du programme conjoint Climaxion, a choisi de mettre l'accent sur la rénovation énergétique des bâtiments et l'efficacité énergétique des procédés industriels, un objectif qui mobilise plus de 75% des nouveaux engagements proposés en 2018. Au-delà des aides aux travaux de rénovation par ailleurs bénéfiques pour le développement de l'emploi local, l'ambition régionale consiste à étendre à l'échelle du Grand Est le réseau de plates formes locales de rénovation, actuellement au nombre de 27, maillon indispensable au démarrage du service intégré de rénovation énergétique pour les particuliers Oktave, qui sera créé sous forme de SEM.

L'effort en faveur du **développement des énergies renouvelables** sera maintenu, en complémentarité des aides de l'Ademe, qu'il s'agisse du solaire, du bois énergie, de la méthanisation ou de la participation au capital de projets innovants.

La Région poursuivra son **soutien au réseau de surveillance de la qualité de l'air** ainsi qu'à l'observatoire air climat énergie, sous maîtrise d'ouvrage de l'association ATMO Grand Est. L'année 2018 sera également consacrée à la poursuite de la dynamique créée autour des démarches de l'économie circulaire avec une montée en puissance des projets, suscité par l'appel à projets économie circulaire lancé en 2017, la priorité étant donnée à la réduction de la consommation des ressources et d'énergie.

La finalisation du projet de **plan régional de prévention et de gestion des déchets**, qui constitue le volet opérationnel du SDRADDET sur les déchets, permettra de fixer un cadre d'intervention global cohérent et de définir les leviers d'intervention les plus pertinents pour atteindre les objectifs de réduction de la production des déchets à la source, leur valorisation et leur recyclage.

## **2- Une stratégie régionale partagée pour renforcer et promouvoir les atouts et potentiels touristiques du Grand Est**

En 2018 entrera en vigueur le **Schéma Régional de Développement Touristique (SRDT) Grand Est** qui définira pour les cinq prochaines années la stratégie régionale en matière de tourisme. Ce schéma, élaboré durant l'année 2017 en concertation et en co-construction avec les acteurs publics et privés du tourisme en région, constitue **un véritable plan de croissance** autour des cinq destinations composantes du Grand Est - l'Alsace, la Lorraine, la Champagne, l'Ardenne et le Massif des Vosges -, et de thématiques signatures du Grand Est : tourisme de nature, de mémoire, œnotourisme notamment. **26 M€ permettront en 2018 de donner corps à cette stratégie particulièrement volontariste.**

Le SRDT et les nouveaux dispositifs régionaux qui en sont issus répondront au défi de l'attractivité, de l'excellence et de la proximité et assureront la promotion d'une filière qui, avec 60 millions de nuitées enregistrées en 2014, représente pour la région Grand-Est, **un PIB de 3,2 milliards d'euros et 82 000 emplois**, soit 4% de l'emploi régional total.

### **- Renforcer l'attractivité de la région**

La promotion en France et à l'international des destinations composantes du Grand Est sera assurée par un soutien aux partenaires que sont les deux Comités Régionaux du Tourisme (CRT) de Champagne-Ardenne et de Lorraine et l'Agence d'Attractivité d'Alsace (AAA) **Plus de 9,5 M € seront consacrés à ces 3 structures qui mutualiseront en 2018 de nombreuses actions.**

Le renforcement de l'attractivité régionale s'opérera également par le soutien à des structures touristiques d'envergure (Ecomusée, Parc du Petit prince, Lac du Der...), au tourisme d'affaires et de mémoire, en lien avec le centre Mondial de la Paix à Verdun, et à des événementiels d'envergure régionale. Le renforcement de l'attractivité économique et touristique de l'aérodrome de Chambley, fort du succès de la 15<sup>ème</sup> édition du Mondial Air Ballons en 2017, et du lac de Madine, sera poursuivi sur la base des conclusions des études stratégiques menées en 2017.

Les crédits de fonctionnement affichent une baisse de 1% par rapport au Budget Primitif 2017, et ce malgré le transfert en 2017 de nombreux événementiels.

### **- Accompagner les acteurs du territoires**

Dans sa volonté de renforcer l'attractivité de la région Grand-Est, la politique touristique du Conseil Régional s'appuiera également sur **l'excellence et la nécessité d'un haut-niveau de qualité** dans les domaines de l'hôtellerie, de l'hébergement de plein air, associatif et des hébergements insolites. Les projets structurants, l'économie touristique locale et les nouvelles destinations seront encouragés (+ 5 %). Cette quête de l'excellence portera aussi sur **la formation des acteurs et la professionnalisation de l'accueil touristique.**

### **- Promouvoir les atouts régionaux**

Pour développer l'attractivité du territoire et renforcer son identité, **un effort particulier sera fait en direction des thématiques et des filières signatures du Grand Est**, notamment le tourisme durable (+ 7 %), le thermalisme (accompagnement d'une étude stratégique à l'échelle Grand Est), l'œnotourisme (avec un nouvel appel à projet pour développer la visite des caves viticoles).

Enfin l'accent sera mis sur **les grands sites patrimoniaux, historiques et de mémoire**, qui façonnent l'identité et l'image de notre région. Un budget de 1.898 M€ sera consacré à ces orientations.

### **3 -Affirmer la vocation naturellement européenne et internationale du Grand Est**

Le budget dédié aux affaires européennes et internationales, **d'un montant global d'environ 101 M€ en 2018**, comporte deux volets :

- le premier correspond aux interventions régionales stricto sensu, dans le champ de la coopération territoriale et décentralisée ;
- le second volet concerne les crédits correspondant aux fonds européens versés par la Région dans son rôle d'autorité de gestion.

#### **Coopération transfrontalière, internationale et affaires européennes**

L'intervention de la Région en ces domaines permet de répondre à quatre grands enjeux :

##### **La coopération transfrontalière**

Ce domaine correspond au soutien financier apporté par la Région aux structures ou aux dispositifs de coopération qui offrent un cadre d'échange et de négociation structuré avec nos voisins belges, luxembourgeois, allemands et suisses.

D'une part, cette coopération institutionnelle et technique, qui correspond aux domaines d'intervention de la Région, permet d'identifier et de traiter les problématiques transfrontalières et d'initier des projets communs susceptibles de bénéficier de financements au titre du programme INTERREG des trois espaces de coopération : Grande Région, Rhin Supérieur, France Wallonie Vlaanderen.

D'autre part, la Région apporte un financement à des structures ou à des dispositifs permettant de répondre à des enjeux particuliers, notamment liés aux problématiques transfrontalières des citoyens, des travailleurs et des entreprises et rendant un service transfrontalier particulier, dans la proximité, notamment pour la population (Infobest, Task Force Frontaliers, Centre européen de la consommation, CRD Eures Frontaliers Grand Est, Euro-districts). Cette intervention permet de traiter plusieurs dizaines de milliers de demandes d'information et de conseil chaque année.

##### **La coopération internationale et décentralisée**

La politique de coopération internationale, de développement et de solidarité internationale mise en œuvre par la Région a pour objet de soutenir l'amorçage des projets dans le cadre des accords de coopération qui offrent un potentiel de développement répondant aux enjeux régionaux, qu'il s'agisse d'attractivité, de développement économique, de tourisme, d'innovation ou de la culture et de mener des actions dans différents domaines.

La coopération avec des régions du Sud, principalement en Afrique, illustre l'engagement de la Région dans la politique de développement. Les crédits dédiés, qui appellent à des cofinancements nationaux et européens, permettront de financer Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement « GESCOD » créée officiellement le 1<sup>er</sup> juillet 2017, qui se substitue aux trois opérateurs régionaux fusionnés (IRCOD, ARCOD et MultiCoolor), et les actions menées dans nos régions partenaires.

La politique de solidarité internationale et de mise en réseaux des acteurs régionaux permet à la Région d'apporter un soutien financier, en particulier au monde associatif et à la société civile, dans le cadre d'appels à projets annuels dont les critères ont été harmonisés au printemps 2016, ainsi que le nouveau programme d'aide d'urgence humanitaire.

### **Les affaires européennes**

Outre le financement des bureaux de la future Association Grand Est Bruxelles, la Région contribuera aux structures apportant une information sur l'Union européenne et ses politiques tels les Centres d'Information Europe Direct ainsi qu'aux engagements pris pour le soutien au statut de Strasbourg capitale européenne, dans le cadre du Contrat triennal qui lui est dédié comprenant notamment le Forum Mondial de la Démocratie.

### **La gestion des fonds européens**

La Région est autorité de gestion de programmes européens (FEDER, FSE, FEADER). Ce rôle induit des coûts qui sont individualisés, notamment parce qu'ils appellent un cofinancement européen. Ces dépenses correspondent à la contribution aux secrétariats communs gérant les programmes INTERREG, ainsi qu'aux dépenses d'évaluation, de communication et de mise en œuvre des systèmes d'information pour le FEDER, le FSE et le FEADER.

### **Fonds européens**

La décentralisation de la gestion des fonds européens conduit les Régions à faire transiter les crédits du FEDER, du FSE et du programme INTERREG V Rhin Supérieur par le budget régional. Il faut noter que ce n'est pas le cas des deux autres programmes INTERREG et du FEADER. Pour ce dernier, le paiement est assuré par l'ASP.

Dès lors, le budget régional comporte des crédits à verser aux bénéficiaires et des recettes pour un montant identique à percevoir auprès de l'Union européenne. Les prévisions de dépenses et de recettes pour les programmes FEDER, FSE-IEJ, INTERREG V Rhin Supérieur représentent 41,75 M€ en crédits de fonctionnement et 54,84 M€ en crédits d'investissement.

**Pour renforcer le rayonnement et la notoriété du Grand Est, le montant des orientations budgétaires 2018 est d'environ 165 M€.**

## **E –Une Région performante et de proximité**

En 2017, la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) a défini sa stratégie en matière de développement du Système d'Information pour garantir son alignement sur les enjeux de la Région pour la période 2017-2021 et a formalisé un schéma directeur.

Le schéma directeur des systèmes d'information et du numérique 2017-2021 contribue à inscrire la Région Grand Est dans une dynamique de transformation ambitieuse au service tant de l'efficacité des politiques publiques que des usagers.

Les perspectives dressées par ce schéma et s'inscrivant dans cette dynamique sont les suivantes :

- le numérique sera un support majeur pour la réalisation des politiques publiques et l'accès aux territoires ;
- de nouveaux services et la dématérialisation des processus viendront moderniser le fonctionnement de la Région pour la rendre plus performante ;
- l'innovation maîtrisée permettra d'anticiper les transformations des services publics et de les gérer ;
- la donnée, un instrument de pilotage et de suivi des activités, créera de la valeur pour les citoyens et les partenaires de la Région.

En complément de ces perspectives ambitieuses de développement figurent des tâches nécessaires et indispensables :

- la finalisation de la convergence des Systèmes d'Information des trois sites permettra à l'ensemble des agents de la Région de partager des pratiques et des solutions de gestion communes ;
- l'urbanisation du système d'information et le développement de son intégration sécurisera la mise en œuvre des projets du schéma directeur.

Cette ambition est au cœur du schéma directeur au travers de 50 projets, dont plusieurs vont se poursuivre ou démarrer en 2018 :

- la finalisation du logiciel de gestion financière ;
- le déploiement de la deuxième phase de l'intranet ;
- la mise en œuvre d'un logiciel de gestion de subvention ;
- la mise en place d'un logiciel de gestion des ressources humaines

Au-delà des actions déjà conduites, des efforts accrus seront réalisés, avec des objectifs de développement de l'administration numérique.

La Région poursuivra ainsi les projets de dématérialisation pour fluidifier les échanges entre les différents sites et avec les usagers en :

- dématérialisant les demandes d'aides : permettre aux bénéficiaires de fournir des documents dématérialisés et de consulter ceux produits par la Région ;
- mettant en œuvre un système de téléphonie unique et partagée sur tous les sites.

En matière de ressources humaines, les dépenses seront contenues. **Le montant prévu à ce titre serait de l'ordre de 300 M€**, en progression par rapport à 2017 dans l'optique d'une convergence des régimes indemnitaires dès 2018.

En matière de territorialisation enfin de l'action régionale, les agences continueront d'agir en 2018 au quotidien pour répondre, dans un esprit de subsidiarité, de réactivité et d'efficacité, aux besoins des concitoyens, des entreprises, des lycées et du développement territorial.

Après les travaux de première installation des équipes réalisés en 2017, **un budget d'investissement d'environ 4 M€** est proposé pour la réalisation de travaux complémentaires pour les agences installées dans des bâtiments anciens mais également en prévision du lancement d'une opération d'extension de la Maison de la Région à Strasbourg et des travaux de remise en capacité, modernisation et accessibilité dans l'hémicycle à Metz. Par ailleurs, une enveloppe est réservée, comme chaque année, à quelques programmes de travaux d'entretien et d'investissement.

## **II. Les perspectives en matière de recettes et d'équilibres financiers**

### **A- De nouveaux efforts financiers demandés aux collectivités locales à partir de 2018, qui ne se traduiraient toutefois pas par une baisse des dotations**

#### **a. Une diminution annuelle des dotations sur la période 2014 – 2017**

Entre 2014 et 2017, les collectivités locales ont subi, chaque année, une baisse de leurs dotations afin de contribuer au redressement des comptes publics.

Lors de la première année de mise en œuvre de cette baisse des dotations, l'effort global avait été fixé à 1,5 milliard d'euros, dont 184 M€ pour les Régions. La loi de finances pour 2015 a toutefois amplifié l'effort financier demandé aux collectivités locales, en portant celui-ci à 3,67 milliards d'euros par exercice entre 2015 et 2017 (soit 11 milliards d'euros au global sur la période 2015-2017).

La répartition entre les différents niveaux de collectivités locales de cette diminution annuelle s'est effectuée sur la base du poids de chaque échelon dans les ressources totales des collectivités locales. En 2015, puis en 2016, le bloc communal a ainsi contribué chaque année à hauteur de 2,071 milliards d'euros, les départements pour 1,148 milliards d'euros, et les Régions pour 451 M€<sup>1</sup>.

Une nouvelle baisse similaire devait être appliquée en 2017. Le bloc communal a toutefois obtenu, à la différence des autres échelons, et notamment des Régions, un aménagement de sa contribution au redressement des comptes publics. L'effort demandé au bloc communal en 2017 a ainsi été réduit de moitié, s'élevant à 1,035 milliard d'euros au lieu des 2,071 milliards d'euros prévus.

La baisse des concours financiers versés par l'Etat sur la période 2014-2017 peut donc être résumée de la façon suivante :

---

<sup>1</sup> *La répartition entre les Régions de l'effort financier s'est réalisée au prorata des recettes réelles totales et hors prélèvement FNGIR, tenant compte d'un dispositif dérogatoire pour les Régions d'outre-mer avec le calcul d'une quote-part. Cet effort s'est traduit par une baisse de la part forfaitaire de la DGF.*



	2014	2015	2016	2017
Baisse des dotations aux collectivités	- 1,5 milliard d'euros	- 3,67 milliards d'euros	- 3,67 milliards d'euros	- 2,634 milliards d'euros
Part des Régions dans cette baisse des dotations	- 184 M€	- 451 M€	- 451 M€	- 451 M€
Part de la Région Grand Est dans cette baisse des dotations	- 16,367 M€	- 40,026 M€	- 39,903 M€	- 39,761 M€

Déjà oubliées dans le cadre du geste accordé en 2017 en matière de dotations, les Régions, comme les Départements, ont en outre été pénalisées par l'intégration surprise de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) dans les variables d'ajustement. Cette décision, prise dans le cadre de la Loi de Finances pour 2017, s'est traduite par une diminution de 5,965 M€ de la DCRTP versée à la Région Grand Est cette année. La plus grande incertitude demeure à ce stade quant à l'évolution de cette dotation en 2018, et lors des exercices suivants.

#### **b. Les annonces de l'exécutif au cours de l'été 2017 en matière de contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics**

Une conférence nationale des Territoires s'est tenue le 17 juillet 2017. Au cours de cette dernière, plusieurs annonces ont été effectuées par le Président de la République concernant la contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics :

- en premier lieu, suite à l'audit réalisé par la Cour des Comptes et rendu public fin juin 2017, l'effort demandé aux collectivités a été alourdi de 3 milliards d'euros, pour s'établir à 13 milliards d'euros sur le quinquennat, soit d'ici à 2022. Les collectivités locales sont ainsi à nouveau mises à contribution à hauteur de leur poids dans la dépense publique, alors même qu'elles ont réalisées 97 % de l'effort d'économies qui leur avait été demandé entre 2015 et 2017, à la différence de l'Etat, lequel n'a même pas réussi à effectuer la moitié des économies escomptées ;
- un changement de méthode serait en revanche retenu par rapport à la période précédente : cet effort ne se traduirait en effet pas par une baisse des dotations, mais passerait par une réduction des dépenses des collectivités, principalement celles de fonctionnement. Celles qui ne le feraient pas écoperaient toutefois d'une sanction en 2019 ;

- parallèlement, une réflexion serait lancée à la rentrée 2017 sur une refonte de la fiscalité locale, afin de faire émerger des propositions en 2018. On peut toutefois s'interroger sur le sort réservé aux Régions dans le cadre de cette réflexion, étant précisé qu'une évolution de des ressources régionales a déjà été votée dans le cadre de la Loi de Finances pour 2017 (transfert d'une quote-part de TVA nationale en remplacement des deux parts de dotation globale de fonctionnement, et du fonds exceptionnel de soutien économique), pour une mise en œuvre seulement prévue en 2018 (voir point suivant). La demande d'expérimentation d'une taxe transport poids lourds portée par Régions de France pourrait en revanche être intégrée à cette réflexion sur la refonte de la fiscalité locale.

Au final, les Régions devraient percevoir en 2018 les concours financiers habituels versés par l'Etat, hors DGF : les montants de ces autres dotations (en particulier, la Dotation régionale d'Equipement Scolaire, et la Dotation Générale de Décentralisation) devraient être stables en 2018 par rapport à 2017 (hors éventuelles mesures nouvelles), à l'exception notable de la DRCTP, pour laquelle une nouvelle diminution n'est pas à exclure.

## **B- Une fiscalité régionale qui évolue, mais sur laquelle la Région ne dispose toujours d'aucun pouvoir de taux**

### **a. L'attribution d'une quote-part de TVA nationale en 2018**

La loi de Finances pour 2017 a prévu une réforme d'envergure concernant les finances régionales, selon un mécanisme en deux temps :

- **En 2017** : Un fonds de soutien exceptionnel de 450 M€ a été ouvert pour permettre aux Régions de financer la reprise des interventions économiques des Départements suite aux dispositions de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi Notre). La répartition des ressources de ce fonds entre les Régions a été opérée sur la base d'un indice synthétique composé de la moyenne des dépenses des Départements du périmètre régional entre 2013 et 2015 (70 %), des montants cumulés des bases pour 2015 de la Cotisation Foncière des Entreprises et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (15 %), et de la population (15 %). Chaque Région dispose ainsi d'un droit maximal à remboursement à hauteur du plafond lui étant affecté. Dans ce cadre, le montant de la dotation maximale dont la Région Grand Est pourrait bénéficier a été fixée à 35,539 M€. Afin de bénéficier du montant maximal, les dépenses totales de la Région constatées au Compte Administratif 2017 sur la fonction budgétaire 9 (action économique) devront excéder celles réalisées en 2016 sur cette même fonction à minima du droit à remboursement ;
- **A compter de 2018** : les Régions se verront attribuées une fraction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) en échange de leur Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et du fonds de soutien exceptionnel mis en place en 2017. Cette réforme devrait ainsi permettre aux Régions de bénéficier de nouvelles ressources dynamiques (la progression moyenne du produit de TVA étant de l'ordre de 2 % par an), tout en réduisant leur dépendance aux dotations de l'Etat.

Si cette réforme semble incontestablement constituer une bonne nouvelle pour le dynamisme des ressources régionales, elle ne règle pour autant pas la question de l'autonomie fiscale des Régions, laquelle demeure très limitée, et ne devrait d'ailleurs pas évoluer, puisque les Régions ne récupèrent pas de pouvoir de taux avec cette attribution de TVA.

Cet engagement, pris dans le cadre de la loi de Finances 2017 par la précédente majorité présidentielle, vient d'être confirmé par le nouvel exécutif. Il reste désormais à connaître les modalités concrètes de mise en œuvre d'une telle attribution, lesquelles seront précisées en loi de Finances 2018.

## **b. L'attribution d'une nouvelle part de CVAE en 2017**

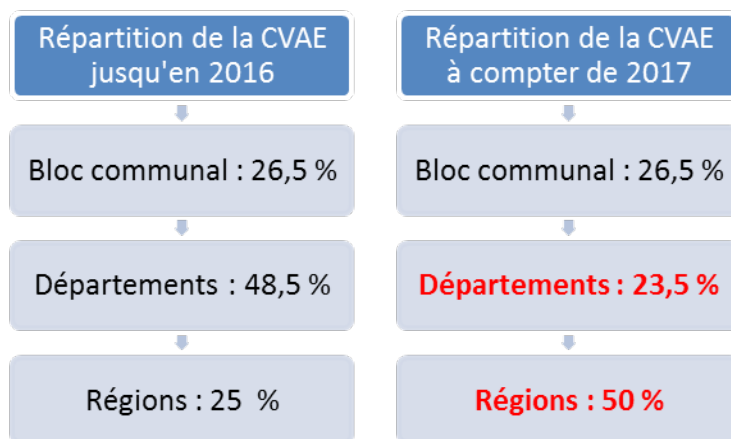
Suite à l'entrée en vigueur en 2011 de la réforme de la fiscalité directe locale, les Régions disposent, à la place de leurs ressources fiscales antérieures (taxe professionnelle, taxe sur le foncier bâti et non bâti), de nouvelles ressources composées :

- d'une part de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ;
- de la totalité de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) relative au matériel ferroviaire roulant utilisé pour le transport de voyageurs, et de l'IFER sur les réparateurs principaux de la boucle locale de cuivre et aux équipements de commutation ;
- de dotations complémentaires versées par l'Etat, afin de garantir un niveau de ressources équivalent à celui préalable à la réforme :
  - la Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (DCRTP). Comme indiqué dans le point précédent, cette dotation a été intégrée aux variables d'ajustement en 2017, contribuant à une forte diminution du montant versé à ce titre ;
  - un versement issu du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FN-GIR).

Du fait de l'absence de dynamisme de l'IFER, et de la stabilité des montants versés au titre de garantie (ce point étant encore à confirmer concernant la DCRTP), seule la ressource de CVAE contribue à la progression des ressources fiscales de la Région.

La modification de la répartition du produit de CVAE entre les différents niveaux de collectivités locales intervenue en 2017 constitue un point positif pour les ressources régionales.

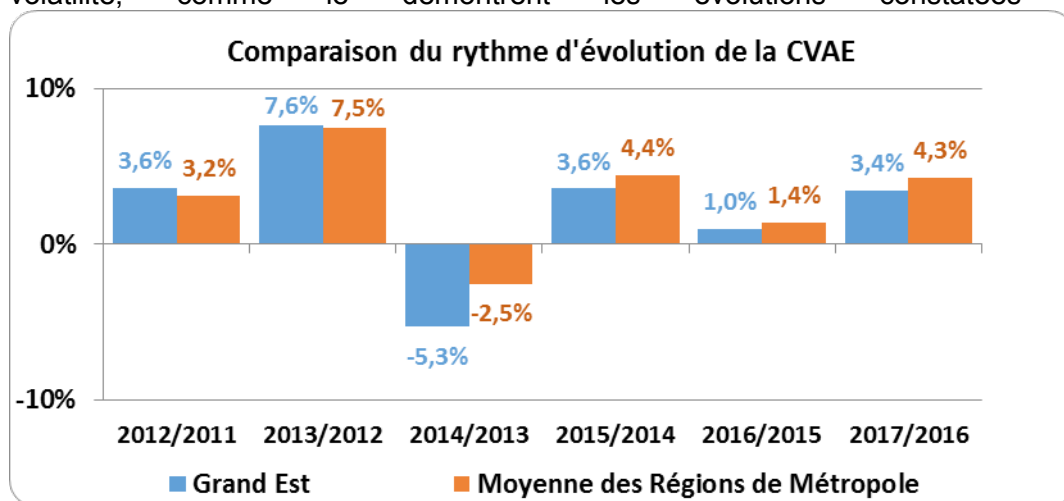
Afin de prendre en compte l'évolution des compétences exercées par les Régions en application de la loi Notre, un ajustement des quotes-parts de CVAE allouées aux Départements et aux Régions a en effet été décidé, selon les modalités suivantes :



Cette nouvelle répartition est destinée à permettre aux Régions de bénéficier d'une ressource dynamique permettant de financer les compétences transférées dans le cadre de la loi NOTRe, c'est-à-dire les transports interurbains et les transports scolaires.

Elle ne permet toutefois pas aux Régions de récupérer un pouvoir de taux, puisque les taux de CVAE, comme ceux de l'IFER, sont fixés au niveau national.

En outre, il convient aussi de rappeler que la CVAE est une ressource qui se caractérise par sa volatilité, comme le démontrent les évolutions constatées depuis 2011 :

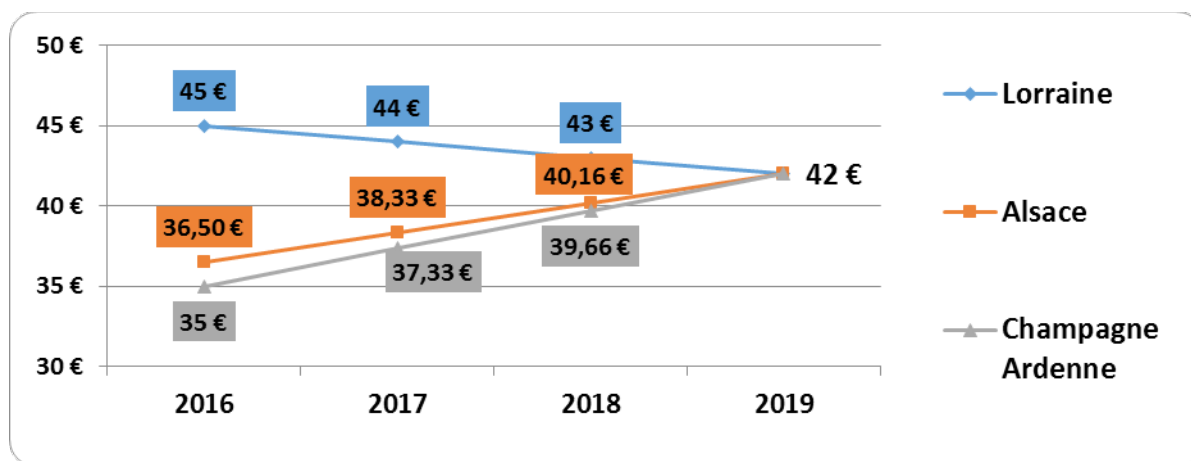


A noter, enfin, qu'une réflexion est en cours au sein de « Régions de France » quant à l'évolution du fonds de péréquation des ressources régionales, au vu des résultats issus de l'application du droit constant en 2018 (le dispositif de péréquation s'appuie sur l'évolution, depuis 2011, année de référence, des ressources attribuées suite à la réforme de la fiscalité directe locale : un prélèvement est opéré sur les Régions dont l'évolution cumulée du nouveau panier fiscal est supérieure à la moyenne, ce montant étant ensuite reversé aux Régions dont l'évolution cumulée est inférieure à la moyenne). Différents scénarios alternatifs sont donc actuellement étudiés, sur lesquels les Régions doivent encore s'accorder.

### c. Une fiscalité indirecte plutôt dynamique

#### i. Le dynamisme de la taxe sur les certificats d'immatriculation

Conformément aux dispositions prévues à ce titre dans la loi de finances pour 2016, la Région Grand Est a opté, lors de la séance plénière du 30 mai 2016, pour une harmonisation progressive des tarifs de la taxe sur les certificats d'immatriculations à compter du 1er janvier 2017 : celle-ci s'effectuera sur une période de 3 ans, avec un taux cible à l'issue de la procédure fixé à 42 €.



Cette taxe, dont le tarif unitaire par cheval-vapeur est fixé librement par le Conseil régional, constitue le dernier levier fiscal que les Régions peuvent encore actionner.

Or, la collectivité ayant fixé l'évolution des tarifs de la taxe sur les certificats d'immatriculation jusqu'en 2019 inclus, elle ne retrouvera un pouvoir de taux, en l'état actuel de la fiscalité régionale, qu'à compter de 2020.

Il convient par ailleurs de noter qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Région Grand Est a également décidé d'exonérer en totalité de la taxe sur les certificats d'immatriculation, les véhicules dits propres, c'est-à-dire ceux spécialement équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules ou du gaz de pétrole liquéfié ou du superéthanol E85.

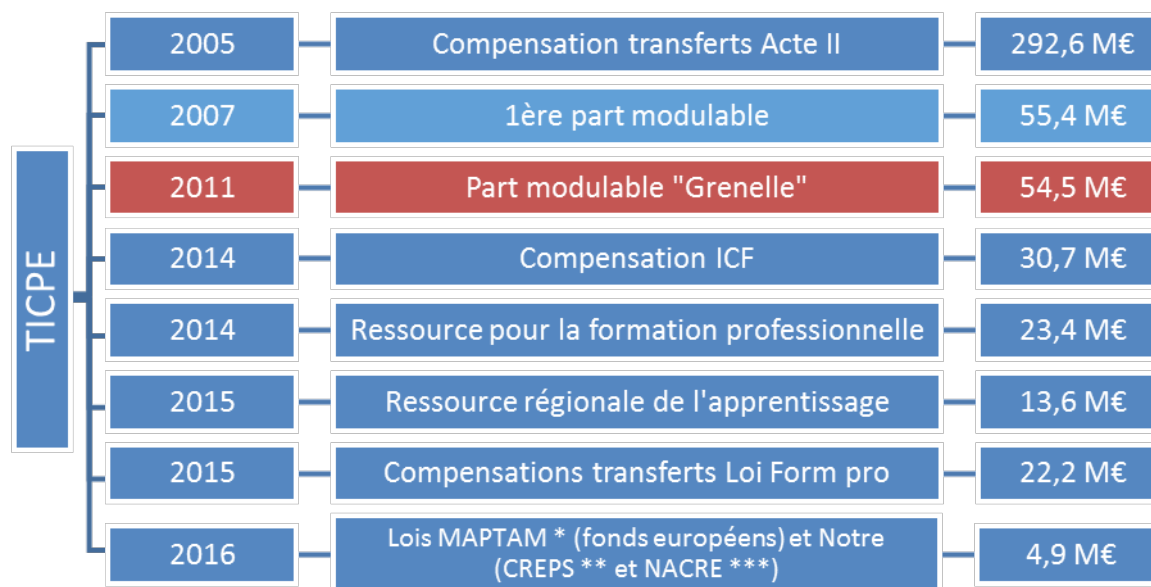
Le montant dû au titre de cette taxe est déterminé en multipliant la puissance fiscale du véhicule considéré par le taux unitaire, étant notamment précisé que le taux unitaire est réduit de moitié pour les véhicules ayant plus de dix ans d'âge.

Le produit attendu au titre de la taxe sur les certificats d'immatriculation est donc fonction du tarif fixé par le Conseil régional, mais également de l'évolution de l'assiette. A ce sujet, un certain dynamisme de l'assiette est constaté en 2017, soutenu notamment par la progression des ventes de véhicules neufs, lesquelles se portent désormais plutôt sur des véhicules de cylindrée moyenne, voire supérieure.

Pour 2018, la recette relative à la taxe sur les certificats d'immatriculation est à ce stade évaluée à 166,5 M€, en hausse par rapport à l'inscription prévisionnelle pour 2017 (165,4 M€).

## ii. La TICPE, une ressource complexe à suivre

La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) a été, au cours des dernières années, le levier quasi systématiquement utilisé par l'Etat pour compenser les transferts de compétences aux Régions. Ceci a ainsi conduit à complexifier le suivi de cette recette, et à ne pas faciliter la compréhension de la structure des ressources régionales. Le schéma ci-dessous permet de résumer les attributions successives de TICPE aux Régions, et d'indiquer le produit attendu en 2017 pour chacune de ces parts de TICPE (représentant un montant global de 497,3 M€) :



\* *Loi MAPTAM = Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;*

\*\* *CREPS = Centre Régional d’Éducation Populaire et de Sport ;*

\*\*\* *NACRE = Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d’Entreprise.*

La Région ne dispose généralement d’aucun pouvoir de taux en matière de TICPE, ne bénéficiant alors que d’une fraction de la ressource de TICPE perçue par l’Etat.

La seule part de TICPE sur laquelle la Région est désormais en mesure de fixer le taux est représentée en rouge dans le graphique précédent : il s’agit de la part modulable dite Grenelle, cette dernière étant destinée à financer une infrastructure de transport durable, ferroviaire ou fluvial, mentionnée aux articles 11 et 12 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l’Environnement.

Pour mémoire, les Régions disposaient d’une autre possibilité de modulation de la TICPE jusqu’en 2016 inclus, antérieure d’ailleurs à la TICPE Grenelle. Les Régions disposaient en effet d’une première faculté de modulation depuis l’année 2007. Celle-ci était cependant soumise à une autorisation triennale accordée par l’Union Européenne, arrivée à échéance en fin d’année 2015, mais exceptionnellement prorogée pour l’année 2016 afin de faciliter la gestion de la réforme du découpage régional introduite par la loi Notre. La Loi de Finances pour 2017 a ainsi créée une fraction régionale de TICPE non modulable égale au plafond de l’ancienne modulation, afin de pérenniser la ressource correspondante.

Les deux parts de TICPE évoquées précédemment représentent au global un prélèvement au profit de la Région de 2,5 centimes d'euro par litre de carburant vendu sur son territoire. Seuls les produits afférents à ces deux parts sont ainsi directement liés à la consommation de carburants, contrairement aux autres parts de TICPE, et notamment les parts compensations, pour lesquelles la Région bénéficie d'une garantie de perception.

### iii. Les nouvelles ressources attribuées depuis 2014 dans le domaine de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Deux réformes successives sont intervenues en 2014 et 2015 visant à attribuer de nouvelles ressources fiscales aux Régions, sans leur permettre toutefois de récupérer un pouvoir de taux. Ces nouvelles ressources se substituant pour l'essentiel à des dotations dont les montants auraient, au mieux, été stables, elles permettent aux Régions de bénéficier d'un surcroît de dynamisme de leurs recettes.

- D'une part, les Régions bénéficient, depuis 2014, **de ressources pour la formation professionnelle et l'apprentissage** attribuées en substitution de leur part de Dotation Générale de Décentralisation (DGD) liée à la formation professionnelle. Celles-ci sont composées de frais de gestion liés à la fiscalité directe locale (CVAE, IFR et Taxe d'habitation), et d'une nouvelle part de TICPE, comme évoqué dans le point précédent. Ces ressources ont globalement progressé de 2,8 % entre 2015 et 2016, puis de 1,6 % entre 2016 et 2017. Elles représentent un produit globalement évalué à 74,3 M€ en 2017 ;
- Une réforme du financement de l'apprentissage est entrée en vigueur depuis 2015. Les Régions perçoivent ainsi une **ressource régionale pour l'apprentissage**, comprenant une fraction de la nouvelle taxe d'apprentissage et une nouvelle part de TICPE, en substitution de plusieurs ressources précédemment dédiées au financement de l'apprentissage (Contribution au Développement de l'Apprentissage, Fonds National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage, DGD Apprentissage hors Indemnité Compensatrice de Formation). Cette ressource régionale pour l'apprentissage génère un produit évalué à 160,5 M€ en 2017, en progression de 2 % par rapport à l'exercice précédent, après une hausse de 2,6 % entre 2015 et 2016.

## **B- Une situation financière solide face à une contrainte forte**

### **a- Un niveau d'épargne en progression et un endettement maîtrisé**

#### **Les perspectives en termes d'engagements pluriannuels**

Les autorisations de programmes (AP) et les autorisations d'engagement (AE) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel compte tenu de la nature des projets financés. Elles constituent des plafonds de crédits pouvant être engagés sur une période donnée au titre de la mise en oeuvre des projets régionaux.

Pour 2018, le volume d'autorisations de programme nouvelles prévu est de l'ordre de 560 M€, essentiellement dans les domaines de l'économie et des transports. Le volume d'autorisations d'engagement nouvelles prévu est de 2 Md€, essentiellement dans le domaine du transport.

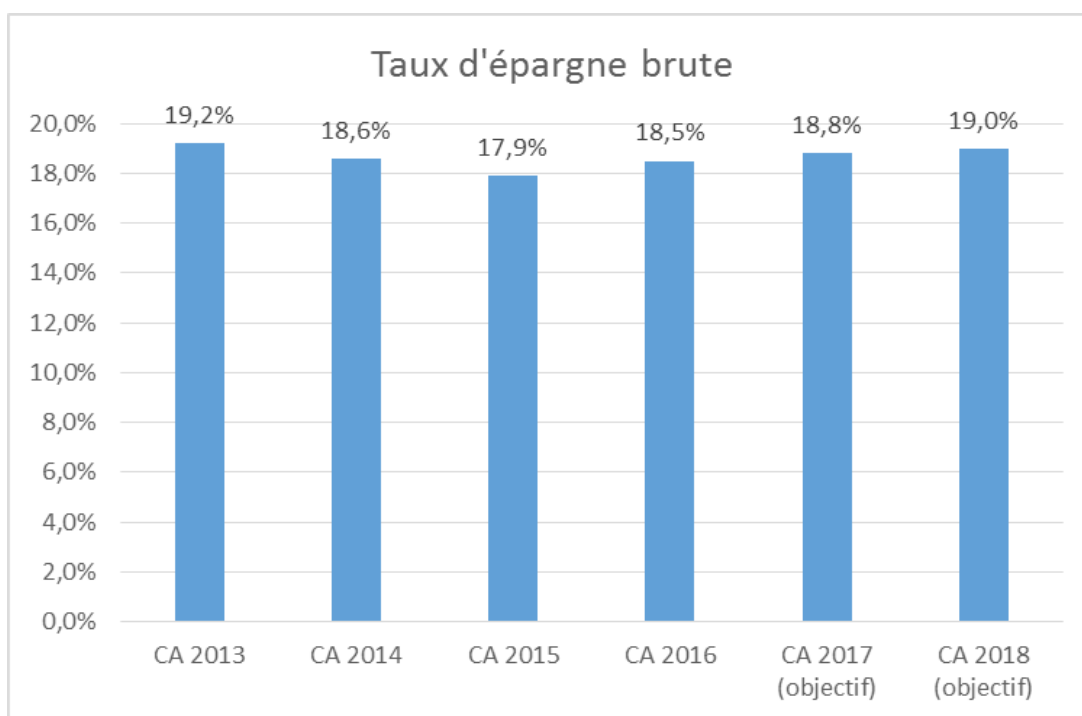
Les autorisations de programme et les autorisations d'engagement déjà votées représentent par ailleurs un « stock » d'engagement que des crédits de paiement devront venir financer. Compte tenu du rythme de mandatement, il faudrait environ 3,7 années pour couvrir le stock d'AP non mandatées au 31/12/2017 et 0,7 année pour couvrir le stock d'AE.

Sur la période 2017-2021, le volume d'investissement estimé est de l'ordre de 980 M€ sur la gestion patrimoniale effectuée par la Région (bâtiments « administratifs », lycées, enseignement supérieur, apprentissage, sport) ; dans le domaine des transports (routes, ferroviaire, etc.), le volume d'investissement sur la période est estimé à 890 M€.

#### **Les perspectives de l'épargne**

Le taux d'épargne brute mesure la capacité de la région à épargner pour financer ses investissements sans recourir à l'emprunt. Il correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement (les recettes fiscales, les dotations de fonctionnement, etc.) qui n'est pas consacré aux dépenses de fonctionnement. Fin 2016, le taux d'épargne brute de la Région a atteint un niveau de 18,5%. L'objectif pour 2018 est d'améliorer le taux à un niveau légèrement supérieur (cf. graphique plus bas qui rend compte de l'évolution reconstituée du taux d'épargne brute de la Région sur la période 2013-2015 ; chiffres issus des comptes administratifs - CA - des anciennes Régions), afin de se rapprocher, à terme, d'un taux de 20%.





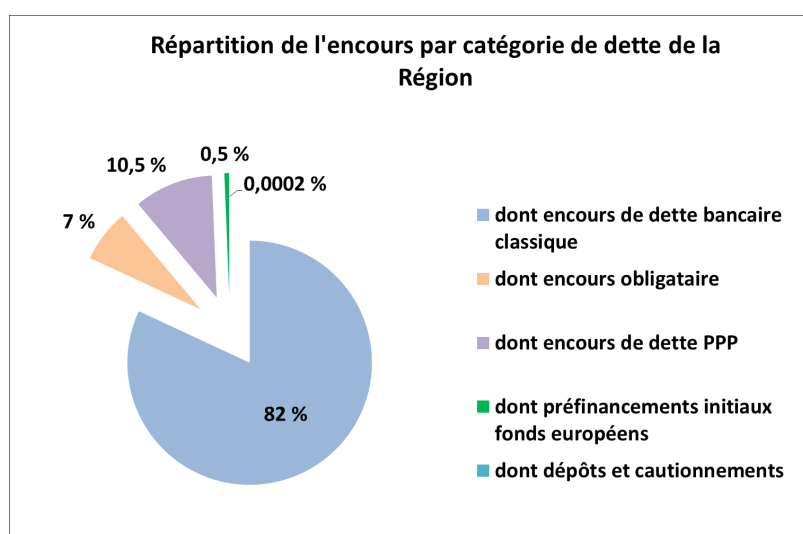
Pour y parvenir, les **dépenses de fonctionnement seront ainsi limité en 2018 à un montant de l'ordre de 2,0 Md€**, en léger recul par rapport au budget primitif pour 2017.

#### Les perspectives de l'endettement

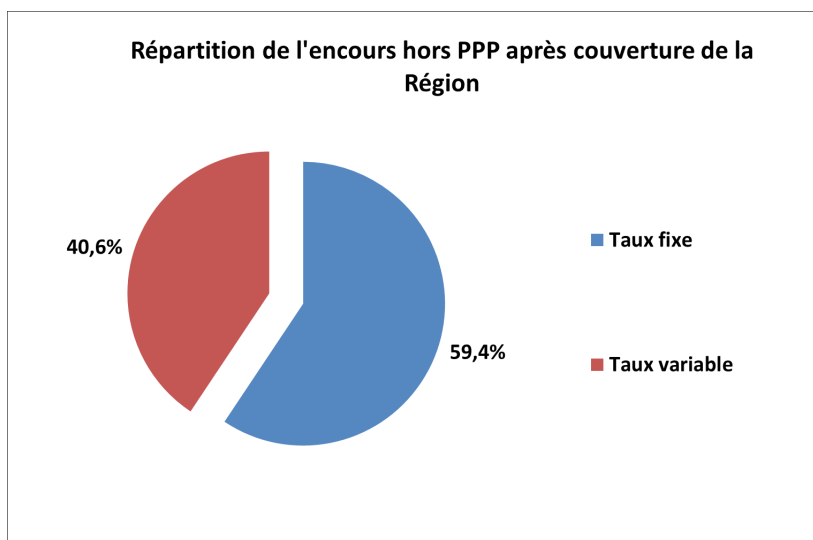
Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'encours de dette régionale s'élève à 2 364,8 M€, réparti comme suit :

- 1 937,5 M€ au titre de l'encours de dette bancaire classique ;
- 164,7 M€ au titre de l'encours obligataire
- 247,5 M€ au titre de l'encours Partenariat Public Privé
- 5 M€ au titre des préfinancements initiaux (fonds européens)

La dette bancaire classique représente 82% de l'encours. L'encours PPP est d'environ 10% et l'encours obligataire de 7%. Le préfinancement initial issu de la programmation 2014-2020 des fonds européens représente 0,5% de l'encours.

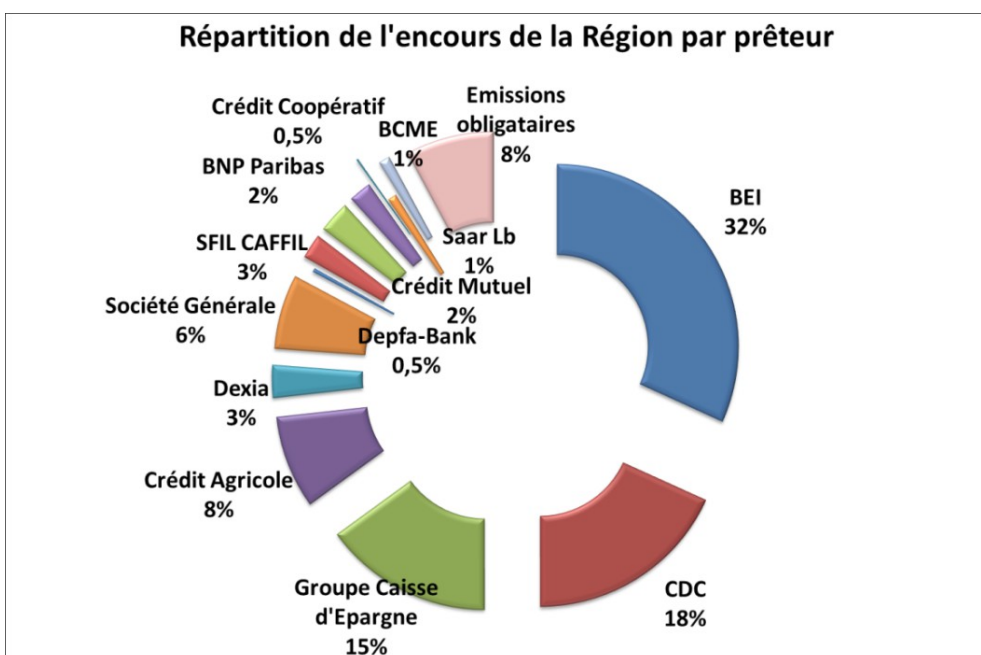


L'encours de dette de la Région est pour 59,4% à taux fixe et pour 40,6% à taux variable. Cette répartition assure une certaine sécurité et une souplesse qui permet de profiter du contexte baissier des taux monétaires (en territoire négatif).



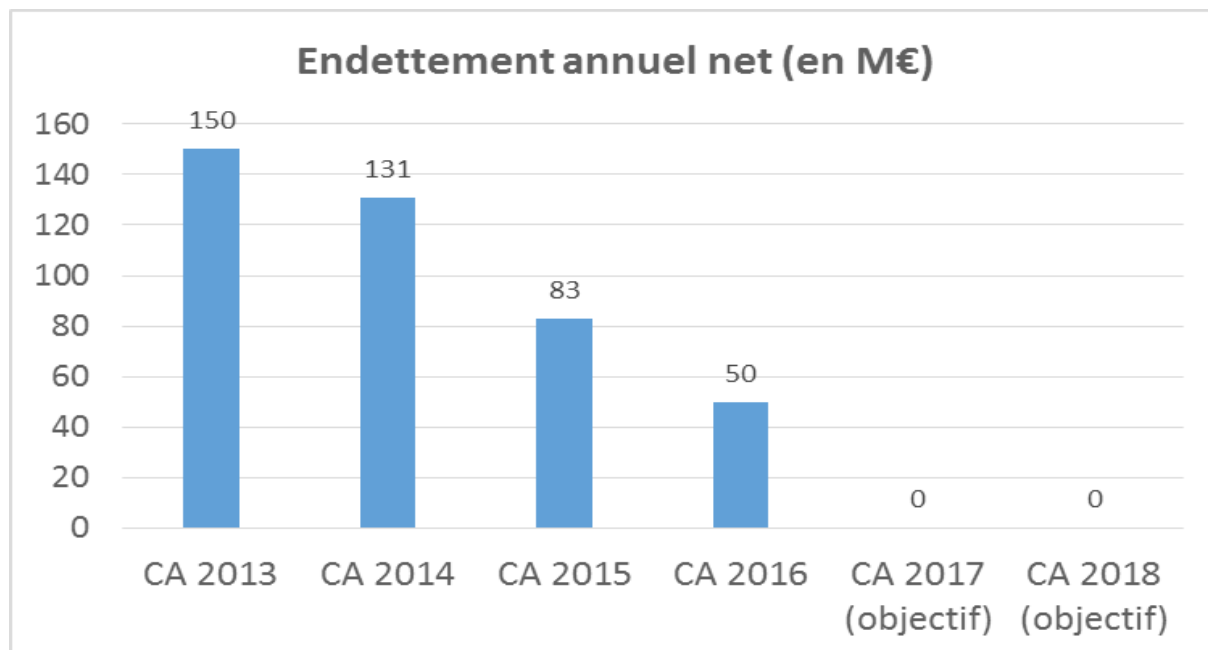
Le taux moyen après opérations de couverture ressort à 2,31% et la durée de vie moyenne de la dette est de 8 ans et 4 mois.

La Région dispose d'un panel étendu de partenaires financiers avec une représentation de 50% des prêteurs institutionnels. La BEI a augmenté sa part de marché dans l'encours de la dette régionale de 2% et la CDC de 1%. Viennent ensuite le groupe Caisse d'Epargne à hauteur de 15% et l'encours obligataire ramené à 8%.



L'objectif pour 2017 et 2018 est d'assurer le financement des investissements tout en contenant la dette à un niveau proche de son niveau actuel. Les stratégies de gestion de dette devraient être guidées selon les mêmes principes que les années antérieures avec une mise en concurrence pour toutes les opérations de dette. Afin d'optimiser les coûts financiers, les emprunts seront contractés au regard des opportunités du marché.

Ainsi, l'objectif d'endettement annuel net est le suivant :



Dans cette perspective, grâce à l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement, le **niveau d'investissement envisagé pour 2018 est de l'ordre de 850 M€**, en progression par rapport au budget primitif 2017.

**Au total, le budget 2018 de la Région devrait s'afficher aux alentours de 2,85 milliards d'euros.**

\* \* \*

**Il vous est proposé :**

- **de donner acte** de la communication du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2018.

\*\*\*

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer**

Le Président du Conseil régional

Monsieur Philippe RICHERT